# LA CLEF DU CABINET

# DES PRINCES

DE L'EUROPE,

Ou Recuëil Historique & Politique sur les matieres du tems.

Contenant aussi quelques Nouvelles de Litterature, Sautres remarques curieuses.

> Janvier 1722. TOME XXXVI



Chez ANDRE' CHEVALIER, Impriment & Marchand Libraire.

M. DCC. XXII.

Avec Privilege de Sa Sacré Majesté Imperial.

# AVIS AU PUBLIC.

O N aura soin de faire paroître ce fournal regulierement au commencement de chaque mois; les Sçavans & les curieux sont invités de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres piéces qui pourroni interesser & être agréables au Public; on n'aura qu'à adresser les Paquets (franc de port ) au Sienr André Chevalier, Imprimeur & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ce fournal s'est toûjours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement; on trouve chez lui le fond de cet Ouvrage, qui a commencé en fuilliet 1704. avec le Suplément en 2. Volumes qui remonte jusques à la Paix de Risvick; ceux qui voudront en faire des corps complets peuvent s'adresser à lui, comme à la source.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, detous Pais: de même que les Mémoires des Sciences & des Arts, de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differents fournaux Litteraires, Histori-

ques & Politiques.

# LA CLEF DU CABINET

#### DES

# PRINCES DE L'EUROPE.

Ou Recuëil Historique & Politique sur les matieres du tems.

Contenant aussi quelques Nouvelles de Litterature, & autres remarques curieuses.

Janvier 1722.

# ARTICLE I.

Qui contient les matieres de Litterature, & autres remarques curieuses.

1. Ous en sommes à la seconde Decade de l'Histoire de Naples du Pere Giannetasso, & à la revolution causée dans ce Royaume par les Sei-

gneurs Normands de la Maison d'Hauteville, dont le Regne a duré jusqu'à celui des Maisons de Suabe & d'Anjou. C'est ce point d'Histoire aussi singulier que remarquable, qui fait la matiere de cet Atticle Litteraire. La premiere partie se trouve au Journal précedent.

Suitte de l'Hissoire de Naples sous les Princes Normands.

L Orsque les Seigneurs Normands au nombre de 12. Freres de la Maison d'Hauteville sonderent leur nouvelle Monarchie en l'une & l'autre Sicile, les meilleurs Provinces relevoient en partie de l'Empereur d'Orient, & en partie de l'Empereur d'Occident, qui se faisoient sans cesse la guerre, & ne songoient qu'à se détruire. On conservoit néanmoins dans Naples, & dans quelques autres Villes une espece de liberté ou de Republique sous la protection des Grecs. Divers Seigneurs Lombards se maintenoient encore dans leurs petites Souverainetés, en saisant quelque hommage à celui des deux Empereurs dont ils redoutoient le plus la Puissance.

Guaimare Prince de Salerne, l'un de ces Souwerains, étoit en guerre avec les Sarazins, quand la premiere Troupes des Normands, qui selon l'usage du tems, alloient en Pelerinage, aborderent en sa Ville, & lui offrirent leur épée. Les charmes des Pelerins étoient alors des avantures de guerre ou d'amour; on combattit; on força les Sarazins à fuir dans leur Isle de Sicile, on vainquit de même les Grecs ennemis du Prince, mais il ne recompensa point les Normands à qui il devoit ses Victoires; c'étoit mal connoître des gens qui n'aimoient point à prêter leurs services à des ingrats; ils se rangerent du côté des Grecs, & suivirent le General Maviaces à la Conquête de Sicile. Dans cette guerre tous leurs Chefs firent des prodiges de valeur. Guillaume fils aîné de Trancrede Seigneur de Hauteville se rendit le plus celebre par ses faits d'armes. Pour marquer sa force, on le nommoit bras de fer. Cependant ils trouverent les Grecs aussi peu reconnoissans que les Princes Lombards.

Bras de fer voyant que le nombre des Normands, attirés par ses succès, croissoit tous les jours, ne songea plus qu'à combattre pour luimême, & à se dédommager de l'ingratitude des

Etrangers ;

des Princes &c. Janvier 1722 5
Etrangers; il s'empara de la Poüille, & excita fes freres à suivre son exemple. Robert surnommé Guiscard, & Roger, dit Bossa, se mirent les premiers en Campagne, & surent bientôt en core plus sameux que leur aîné; l'un se rendit maître de toute la Calabre, l'autre envahit en meme-tems une grande partie de la Sicile; leurs freres s'établirent aussi dans quelques Dominations particulieres; mais Guiscard & Bossa prositerent seuls de toutes leurs Conquêtes; le premier resta Duc de Calabre & de la Poüille, & le second sut Comte de Sicile.

On dépeint ces deux Conquerans avec des traits bien differens; la valeur de l'un avoit je ne sçai quoi de dur & de violent, il étoit emporté, fougeux, mais son imperuosité naturelle s'accordoit bien avec la ruse & le stratageme, ce qu'il n'emportoit point pa la force, il le gagnoit par l'adresse, semblable à ces torrents qui trouvans un obstacle à leurs cours, rentrent sous terre, & en sortent après avec une fureur que rien n'arrête. Il se déroboit à la vûë de l'ennemi capable de lui résister, & fondant ensuite tout à coup sur lui, il triomphoit dans le lieu même dont on croyoit qu'il s'étoit éloigné; cependant la valeur avoit toûjours part au succès, & quoi qu'on sit pour s'opposer à ses projets, la Victoire n'échapoir presque Jamais de ses mains.

Roger Bossa n'avoit rien au contraire que de grand, de sage & de moderé dans son caractere: un triomphe trop cruel ou derobé par la ruse au courage & à la vertu, lui paroisse indigne de lui; c'étoit lui plaire que de se bien désendre, c'étoit lui donner lieu de pardonner que de l'avoir mis dans un grand peril. Nul signe de colere ne ternit jamais ses Victoires. Pour

aprendre à combattre & à vaincre, tout son Are sur d'éviter les surprises de l'ennemi, & de n'y avoir jamais recours; de concerter le projet d'une Campagne, & de forcer la sortune, si j'ose ainsi parler, à seconder la sagesse; de fraper sans relâche sur les ennemis dans le Combat, & de suspendre ses coups dès qu'ils étoient abatus.

Les Conquêtes rapides de ces Princes Normands étonnerent Leon IX., qui étoit alors sur le Siege Pontifical. Il se ligua avec l'Empereur Henri II., & se servant de l'un & de l'autre glaive, il lança d'une main l'excommunication contre Robert Guiscard, & de l'autre il donna à son Armée le signal du Combat. Il se sir en cette Bataille de belles actions par les Italiens & les Allemans, qui pensoient que ce seroit gagnet le Ciel que d'envoyer en Enfer les Normands excommuniés, mais Guiscard ne voulant pas mourir en cet état, perça à travers leuss Batailloss jusqu'à la personne du Pape, le prit, s'humilia devant son prisonnier, & ne le renvoya à Rome qu'après avoir reçu sa Benediction.

Cette reconciliation de Guiscard avec le St. Siége eut des suites également salutaires & pour lui-même; & pour les Souverains Pontises. Ayant apris en 1060 que des Seigneurs Romains avoient chassé le Pape Nicolas II., il marcha contre les Rebelles, rétablit le Pape sur son Trône, & en reçut à sître de Fief relevant du St. Siège, la premiere investiture de la Poüille & de la Calabre. Gregoire VII. irrité de la guerre que saisoient les Normands en 1086. à la Comtesse Mathilde, ne se souveint plus des services qu'ils avoient rendu à son Prédecesseur; il excommunia de nouveau Guiscard, qui merita bientôt sa grace pat un autre service encote plus signalé. Alors l'Em-

des Princes &c. Janvier 1722. l'Empereur Henri III. faisoit la guerre au St. Siége, il fallut recourir au Duc de Calabre; il se mit à la tête de son Armée; il prit d'abord Salerne; dans peu Benevent alloit tomber sous son pouvoir, si Gregoire, qui craignoit qu'il n'étendoit trop loin ses conquêtes en Italie, ne l'eût prié d'en détourner le cours du côté de la Grece, & d'aller remettre sur le Trône Michel Diocritius, que l'usurpateur Nicephore en avoit chasse; il se soumit aux volontés du Pape, recut de sa main l'absolution & l'Etendart de Sr. Pierre; on le vit presque en même - tems monter sa Flote, assiéger Durazzo, vaincre en deux Batailles rangées l'usurpateur & les Venitiens, revenir à Durazzo, prendre cette Place, conquerir encore toute la Dalmatie, & retourner en Italie, où le Pape le rapelloit à son secours. Henri III. implacable ennemi de Gregoire, s'étoit rendu Maître de Rome pendant l'absence du Prince Normand, & avoit porté dans tout le Pays d'alentour la plus grande défolation. Sortez de Rome & des Terres de l'Eglise, manda Guiscard à l'Empereur, si vous voulez sauver vôtre vie & vôtre Armée. Il part en effet, s'avance à grandes journées, entre dans Rome, où l'Empereur n'osa l'attendre, conduit lui - même en triomphe le St. Pere au Palais de Latran, & le mene à Salerne pour y être plus en sureté, pendant qu'il iroit achever son expédition contre les Grecs. Il ne prétendoit rien moins que de se mettre sur la tête la Couronne Imperiale de Constantinople. Alexis Comnene General de Nicephore avoit depuis peu détrôné ce Tiran, & Guiscard se croyoit plus digne de l'Empire, que ce nouvel usurpateur.

Ils se livrerent l'un & l'autre de sanglantes

Batailles, où Guiscard fut toujours victorieux ? mais dans le tems qu'il alloit profiter de ses succès, il fut attaqué en 1092, d'une fiévre maligne qui l'emporta à l'âge de 60. ans. Ses deux fils aînés Bohemond & Roger se disputerent d'abord la succession de ses Etats; ils finirent la guerre civile par la generosité de Bohemond. Ce Prince si vanté dans les Croisades, ceda ses droits à son Cadet pour aller combattre les Infideles. Il devint Prince d'Antioche, & laissa après sa mort un fils du même nom pour Successeur dans sa

Principauté.

Cependant Roger Bossa eut toûjours la guerre contre les Sarazins, & avoit chaque année augmenté sa Comté de Sicile; il ne lui restoit plus que quelques Villes à prendre pour être Maître de toute l'Isle, il les attaqua, & bientôt il n'eut plus qu'à jouir du fruit de ses victoires; mais l'ambition l'engagea à repasser la Mer; il declara la guerre à son Neveu, sous prétexte que son Frere Guiscard lui avoit retenu des Villes en Calabre & dans la Poüille, qui devoient lui apartenir; il les prit sans peine, & le siège devant Canosa, où il termina en 1101. le cours de ses conquêtes. Il étoit âgé de 70. ans, laissant deux fils, dont l'aîné nommé Simon, neregna qu'une année sans se distinguer par aucune action digne de memoire.

Le Cadet appellé Rogerégala dans la guerre, & surpassa même la gloire de son Pere, mais il n'en eut pas toutes les vertus. De quelque maniere qu'il étendit son Domaine, soit par la ruse à l'exemple de Guiscard son Oncle, soit par la valeur comme son Pere, il étoit également satisfait; plus la fortune sembloit l'élever, plus il formoit de projets de grandeur; ce fut peu d'être

des Princes &c. Janvier 1722. d'être Comte de Sicile, Roger voulut encore être Roi d'Italie: Pour y parvenir il commença par la conquête de la Pouille & de la Calabre. Guillaume premier du nom petit fils de Guiscard ayant succedé à Roger son Pere dans l'un & l'autre Duché, avoit mis ses Etats sous la protection du St. Siege, & étoit parti pour Constantinople, où il devoit épouser la fille du feu Empereur Alexis. Pendant son absence Roger Comte de Sicile ne tenant compte ni de l'indignité de sa conduite, ni des menaces du St. Siége, vint brusquement de son Isle, & subjugua en moins de deux mois les deux Provinces; de sorte que Guillaume trompé par les Grecs, se trouva à son retour sans femme, sans enfans & sans Etats, & alla mourir de regtet chez le

Prince de Salerne. Après sa mort, Roger en 1115, ne fit poinr de difficulté d'usurper sa prétendue qualité de Roi d'Italie. Les Papes Calixte & Honorius n'oserent la lui disputer; mais Innocent II. moins timide & plus belliqueux, se mit à la tête d'une grosse Armée, le surprit sur les Terres de l'Abbaye de St. Germain, & l'obligea de se renfermer dans le petit Château de Galazzo. De si beaux commencement eurent pour le Pape de fâchenses suites. Guillaume Duc de Calabre fils du Roi, vint avec des Troupes d'élite au secours de son Pere; attaqua celles du Pape, les mit en fuire, fit le Pape Prisonnier de guerre avec tous les Cardinaux de la Cour Romaine. Roger usa cependant bien de la victoire de son fils. Il conduisit le St. Pere à Naples, qu'il avoit depuis enlevé aux Grecs. Il l'y traita pendant deux mois avec une magnificence Royale, & le renvoya à Rome comblé d'honneurs & de graces. Mais

Mais ce fut plûtôt par politique que par respect qu'il le traita si genereusement; car il ne tarda pas à reconnoître l'Antipape Anaclet, qui en recompense le reconnut Roi, & lui donna par une Bulle expresse le premier titre de sa Royauté.

Dans cette conjoncture Lothaire III. vint à Rome pour se faire couronner Empereur, declara la guerre aux faux Pape & au prétendu Roi; il fut d'abord très - heureux, il remit Innocent II. sur le Trône Pontifical, & il força Roger a fuir dans sa Comté de Sicile; mais Roger eut bientôt reparé ses pertes. Sans se mettre en peine de son Anaclet, il reconquit tout ce qu'on lui avoit enlevé, & se fit reconnoître Roi & confirmer dans cette dignité Royale par un Pape legitime; on ne scait si ce fut par le Pape Lucius, ou par Calixte III. il est du moins certain qu'on ne lui disputa plus la qualité de Roi de l'une & de l'autre Sieile. Pour donner des marques que personne n'en étoit plus digne que lui, il porta les armes jusques dans l'Afrique, & imposa aux Sarazins un tribut qu'ils pavoient encore 30, ans après à ses Successeurs.

Il eut encore une occasion bien plus belle de se signaler dans la Croizade prechée par Sr. Bernard, entreprise par Louis le Jeune Roi de France, & manquée pat la persidie d'Emanuel Empereur des Grecs. Roger ne put souffrir la trahison de ce Prince parjure, il lui sitt la guerre. Au premier abord de sa Flotte, il s'empara de la Ville & de l'Isle de Corsou; Corinthe dans le Peloponese, Thebes & Negrepont dans la Boëtie, subirent le même sort. Il alloit mettre le siege devant Constantinople, lors qu'il aprit que les Venitiens ligués avec les Grecs, venoient le combattre. Il ayance à leur rencon-

des Princes &c. Janvier 1722 tre, & ne les trouvant plus, il met tout à feu & à sang sur les Côtes d'Asie, dégage le Roi de France tombé entre les mains des infideles, d'autres disent des Grecs, & retourne au siege qu'il avoit entrepris. En peu de jours il fut Maitre de cette Capitale de l'Empire, & s'il n'eur pas la gloire de prendre l'Empereur qu'il attaqua jusques dans son Palais, il eut le plaisir d'aller au milieu de ses Jardins, d'y cueuiller des fruits à sa vûë, & de ne quitter la Ville, qu'après avoir vengé par une terrible incendie la Cause de tous les Chrêtiens. Comme il retournoit en Italie. il rencontra la Flotte Grecque composée de 60 Vaisseaux de guerre, il en prit 19., dissipa le reste, & arriva triomphant dans son Royaume; mais il mourut presque aussi-tôt à Salerne l'an 1134. n'étant âgé que 53. ans, & n'en ayant regné que 19.

C'étoit un Prince d'une grande taille, extrêmement gros, également agile & robuste; sa phisionnemie avoit quelque chose du Lion, son regard & sa voix étoient terribles; en public il paroissoit le Prince du monde le plus severe ; dans le particulier on ne peut être & plus traitable & plus gracieux; il se plaisoit avec les hommes d'esprit, & nul autre n'avoit plus d'esprit que lui; on l'accuse d'avoir trop chargé le peuple, mais il en trouva toujours des prétextes honorables ou spécieux. Dans la colere qui le saississoit quelque fois, il étoit capable de porter les plus rudes coup; mais dans sa conduite ordinaire il étoit toujours prêt de repandre les plus grands binfaits. Il aimoit à entendre les avis des plus sages, & les suivoit sans peine; du reste si l'on en croit Collenucio, il fut infatigable, juste, droit, ennemi de la fraude.

## La Cles du Cabinet

fraude, religieux, zelé contre les Infideles, superbe eu toutes sortes de Bâtimens profanes &
sacrés, & peut-être le plus grand Roi, commeil
fut le premier des Rois de Naples. Le Pere
Giannetasio convient de la plûpart de se qualités, mais il prétend que ce Prince ternit sa
valeur par d'indigne artifices, sa sagesse par une
ambition démesurée, & toute sa gloire par une
affreuse incontinence, qui, suivant cet Auteur
sui causa la mort.

Guillaume son fils aîné lui succéda. & fut à peine couronné qu'il passa en Afrique, mit Tunis au pillage, eut l'avantage à son retour de battre la Flotte des Venitiens & des Grecs, & de prendre plus de 150, de leurs Vaisseaux. Après ces premiers succès, il revint en Italie, où il enleva Benevent, & presque toutes les Places qui apartenoient au St. Siege. Les foudres d'Adrien alors Pape, tomberent sur la tête du Conquerant, qui s'en étonna moins que de la revolte de plusieurs Normands, qui l'accuserent de tirannie, & allerent offrir leurs biens & leurs épées au Souverain Pontife. Avec eux les deux Empereurs, Frederic premier, & Emanuel joignirent leurs Troupes à celles de l'Eglise, mais la peste qui se mit dans l'Armée de Frederic, l'obligea de retourner en Lombardie. Ce fut le salut de Guillaume, qui demandoit la paix, & à qui le Pape voulut qu'on livrât la Bataille; les Grecs accoutumés à plier devant les Normands, donnerent l'exemple de la fuite aux Italiens, & le Pape qui avoit refusé la Paix, sut heureux de l'obtenir en accordant au Vainqueur l'Investiture de son Royaume.

Guillaume conserva depuis une liaison parfai-

des Princes &c. Janvier 1722. 13 te avec les Souverains Pontifes, mais il ne pur regagner la confiance de ses Sujets; ils se plaignoient qu'il accabloit le peuple de Tributs, & éloignoit les Grands de sa Cour, pour donner toute l'autorité à un certain Majou qu'il avoit élevé de la plus basse condition à la Dignité d'Amiral. Ce Majou avoit l'ame noire, perfide & ambitieuse. Il se faisoit valoir par l'esprit le plus délié & le plus adroit, & par une volubilité de langage la plus importante, & par cet art captieux qu'ont tous les foubes de mentir & dissimuler leurs sentimens. Avec ces talens il trahissois son Maître, & n'aspiroit à rien moins qu'à montes sur le Trône, en rendant le Roi odieux à ses Suiets les plus fideles, & à ses propres parens. Sous divers prétexte, il l'avoit engagé à faire mourir quelques Grands, à banir du Royaume plusieurs autres, & à ne se confier qu'à lui & à l'Evêque de Palerme, qui comme lui vouloit enlever au Roi le Royaume & la vie; mais comme les traitres ne sont pas l'ongtems d'accord, il entrerent dans de si grandes jalousies, qu'ils voulurent se defaire l'un de l'autre. Majou fit donner du poison à ce Prélat, qui s'en étant apperçu, rejetta le poison, & pour s'en venger le fit assassiner au sortir d'une visite qu'il en avoit reçuë.

On crut qu'après la mott de ce Scelerat, le Roi, a qui l'on fit connoître la conspiration tramée contre sa personne, rappelleroir les Grands, & leur rendroit sa consiance. Le plus distingué d'entre eux étoit Mathieu Bemmel, qui revenu fecrettement à Palerme par le conseil de l'Evêque, avoit tué de sa main le perfide Majou. Cependant le Roi ne put revoir sans chagrin ni Bommel, ni les autres Seigneurs, qu'il croyoit avoir trop offensé pour en être fidellement servi. Ils s'aigrirent s'aigtirent des soupçons injurieux de ce Prince; & n'esperant plus de rentrer en grace, ils prirent le parti de se donner un Roi plus savorable. On court aux armes, on force la Garde du Palais, on mene le Roi dans une obsure prison, & on proclame à sa place le jeune Roger son sils, sans aucune oposition dans l'un & l'autre Royaume.

Il y eut néanmoins bientôt une nouvelle revolution. On eut honte de voir le Roi dans les fers. Le peuple de Palerme demanda à main armée sa délivrance, quelques Seigneurs qui lui restoient attachés, se mettent à la tête des Citoyens, enfoncent les prisons, & le ramenent au Palais. Pendant le tumulte, le jeune Roger pour voir ce qui se passe, se presente à la fenêtre, & une fleche décochée lui perça l'œil presque au moment que son Pererentroit dans la Chambre; il s'avance en cet état au devant du Roi, qui, poussé d'un premier mouvement de colere, labat à terre d'un coup de pied, & le voit deux jours après expirer devant ses yeux. Depuis ce moment Guillaume n'eut plus aucun jour tranquile; il ne pensoit qu'à la perte de son fils; toujours en garde contre lui-même, il cherchoit moins à regner qu'à mourir.

Il ne laissa pas néanmoins de pourvoir à la paix du Royaume continuellement troublé par les Grands, qui ne pouvoient se rassurer contre sa vengeance. Il les désit; il les chassa des Places dont ils s'étoient emparés; il diminua les tributs, il se fit ensin une étude d'adoucir ses amertumes par le contentement de ses Suje qu'il eut l'air le plus grand, la bravoure la plus heroïque, la gloire des plus belles actions, ce ne sut presque tout le reste de sa vie que guerres civiles, & à l'âge de quarante-six ans, dont il en

des Princes &c. Janvier 1722: 15 avoit regné 25, il mourut en 1159. avec le furnom de Guillaume le Mauvais. Tant il est vrai que la malignité oublie tout le bien dès qu'elle trouve dans un Prince quelque défaut préjudiciable à ses Sujets.

Guillaume son second fils lui succeda à l'âge de 12. ans : jamais Prince dans les commencemens ne parut plus digne du Trône, & n'en remplit mieux dans la suite tous les devoirs. Il étoit bien fait de sa personne; les graces, dit un de ses Historiens, étoient peintes sur son visage. & la majesté paroissoit dans toutes ses manieres & ses actions; il avoit trop de vertus, dit un Auteur, pour regner longtems sur des Sujets comme les siens. Il sembloit être népour avoir seul toutes les qualités Royales que le Ciel partage entre les bons Rois, insensible aux charmes du plaisir, il ne s'occupoit que du Gouvernement dont il étoit chargé, & ne donnoit des exemples que d'une pieté parfaite, d'une pureté inviolable, & de la plus exacte équité; il savoit également se faire estimer par sa magnificence, se faire respecter par sa valeur, & se faire aimer par ses bontés pour son peuple; jamais il ne tira d'argent que pour le repandre ; il mettoit ses richesses dans le cœur de ses Sujets, & se crovoit lui-même assez riche, si ses peuples étoient heureux; tout le monde avoit accès auprès de sa Personne, & nul ne s'en retournoit sans être content; il étoit naturellement éloquent, & parloit mieux qu'aucun homme de son Royaume; il honoroit les Savans, donnoit sa confiance aux plus vertueux: fous fon regne la violence & l'injustice étoient bannies; la moderation, la clemence, la sagesse, regloient seules sa conduite; il n'entreprit rien sans conseil, disent encore core les Ectivains de sa vie, & il ne pritjamais que les parti le plus sûr & le plus glorieux. Il pardonna à tous les Rebelles sugitifs, & rendit aux exilés leurs terres, leurs biens, & leurs dignités; comme il se rendoit aimable à tout le monde, il n'y eut personne qui ne cher chât à lui plaire; il soutenoit les Ecclésiastiques, reveroit les Prélats, & se faisoit honneur de maintenir les pratiques de la Religon, & l'intégrité de la Foi dans ses Etats; quoi qu'il n'en sut pas requis, il parut toujours prêt à désendre l'Eglise quand elle sut persecutée.

Ce sur particulierement dans les dissentions entre l'Empereur Frederic & le Pape Alexandre II. que parut son zele pour l'Eglise Romaine. Frederic assiégeoit Rome. Guillaume secourut le Pape & de Troupes & d'argent : il le site amener en sûreté à Benevent, & le combla d'honneurs & de biens jusqu'à ce qu'il lui eur procuré la paix. Il marqua sa generosité dans deux occasions qui ne lui sirent pas moins d'honneur. Le perside Andronic étant Tuteur de Manuel second, Empereur de Constantinople, avoit enlevé la Couronne à son pupille. Au premier avis que Guillaume en reçut, il alla assiéger la Villa Capitale de l'usurpateur, & le rendit par là si odieux, qu'il sut déchiré par ses propres sujets.

Dans la Croisade qu'avoient entreprise l'Empereur Frederic, Philippe-Auguste Roi de France, & Richard Cœur de Lion Roi d'Angleterre, il purgea les Mers de Pirates, & tins les passages toujours libres aux Croisez; il avoit auparavant ramené de la Terre Sainte les Chrêtiens que l'indomptable Saladin avoit chassez de Jerusalem, mais il sut enlevé en 1185, au milieu de sa cartiere, n'ayant vêcu que 37, ans, & regné 26.

des Princes &c. Janvier 1722. 17
on l'inhuma dans la Ville de Palerme, & sur son
Tombeau on lit l'Epitaphe le plus court & le
plus glorieux à un Roi. Cy git le bon Roi Guillaume.

Le Pape Clement II. prétendit après la mort de Guillaume mort sans ensans, que les deux Royaumes étans Fiefs de l'Eglise, devoient reveluir au Saint Siege; il leva pour s'en emparer une belle Armée, & la fit passer en Pouille & en Calabre; mais les Seigneurs beaucoup plus zelez pour les Princes de la Maison de leurs Rois; s'opposerent à ses desseins; ils mirent sur le Trône Tancrede, que Guillaume y avoit destins

en qualité de Prince de son Sang.

En effet Tancrede étoit fils de l'un des trois Rogers qui avoient regné en Sicile, l'Histoire ne distingue point duquel il étoit issue on remarque seulement qu'il étoit Frere de Constance Abbesse de Palerme dans le Monastere de Ste. Marie, mais qu'il étoit né d'une Mere que Roger ne reconnut qu'en moutant pour son Epouse; au lieu que Constance étoit sortie d'un legitime mariage. Quoi qu'il en soit le nouveau Roi associa Roger IV. son sils aîné à la Royauté, se l'une & l'autre la soutinrent en 1190. avec tant de valeur, que Clement III. qui la leur disputoir, après avoir causé bien du ravage, & sait repandre beaucoup de sang, sut obligé d'abandonner son entreprise.

L'Empereur Henri IV. fut plus heureux dans la guerre, qu'à la follicitation du Pape il leur declata l'année suivante. Il étoit venu à Rome pour recevoir du St. Pere la Couronne Imperiale. Clement la sui avoit promise, à condition qu'il restituéroit toutes les Terres que l'Empereur Frederic son Pere avoit enlevées à l'Eglise, & qu'il

La Clef du Cabinet

78

feroit à ses dépens la conquête de l'une & de l'autre Sicile, dont il ne jouiroit que comme d'un Fief relevant du St. Siége, auquel il payeroit les redevances ordinaires. Afin de lui donnet un prétexte plus plausible d'entreprendre cette expédition, le Pape fit enlever Constance de son Monastere, la dispensa de ses vœux, & quoi qu'elle sut âgée de 50. ans, il la sit épouser à l'Empereur, & la couronna Imperatrice avec son nouvel Epoux.

Après cette ceremonie, Henri ne tarda pas à s'avancer dans le Royaume de Naples, il y prit l'an 1192. les meilleures Places & mit le siege devant la Capitale. On s'y désendit courageusement, car on y aimoit sort le Gouvernement de Trancrede, qui suivant les traces de son Prédecesseur, ne mettoit la gloire de son Regne que dans le bonheur de son peuple; heureusement pour lui, la peste se mit dans l'Armée de l'Empereur, qui sut obligé de retirer ses Troupes, mais il les renvoya l'année suivante en plus grand nombre sous l'ordre du General Diapol qui conquit en une Campagne Salerne & toute la Poüille.

Les Allemans furent encore frapez de maladie & forcez de retourner en Allemagne. Dans leur absence Trancrede reprit en 1199. non seulement tout ce qu'il avoit perdu, mais il eut encore le bonheur d'ensever l'Imperatrice Constance que l'Empereur avoit laissée pour conserver ses Etats. Le Roi se trouvoit alois dans la plus glorieuse situation qu'il pût desirer; tous ses Sujets sui étoient sideles, on ne voyoit presque plus d'Allemans en Italie; il avoit fait épouser à son sils aîné Irene, sille d'Isaac Empereur de Constantinople; il se voyoit encore un autre sils nomdes Princes &c. Janvier 1722. 19 fine Guillaume, aussi brave & aussi vertueux que Roger, qu'il avoit déja couronné; mais dans le tems qu'il se statoit le plus d'un Regne passible, il perdit le jeune Roi, dont il sut si touché, qu'il

ne pût survivre à sa douleur.

Avant de mourir il sit reconnoître Guillaume pour son Successeur, mais l'Empereur profitant de la conjoncture, revint brusquement en Italie, & força le nouveau Roi à lui ceder l'Isle entiere de Sicile, & à se contenter du Royaume de Naples. Ce ne fut pas assez, il continua de lui faire la Guerre contre la foi du Traité qu'il avoit Jurés il le réduisit à se refugier dans un Châreau avec sa mere & ses sœurs, & ne leur assigna pour leur subsistance que le revenu du Comté de Lecco dans le Canton d'Otrante; bientôt après il s'ennua de le voir en Italie; il le fit arrêter, lui fit crever les yeux, & l'ayant mis dans un état à ne pouvoir jamais avoir d'enfans, il l'envoya avec fa famille prisonnier en Allemagne, telle fut en Europe la trifte fin de la Maison des Hauteville, si feconde en grands Hommes & si renommée par la valeur & la sagesse de ses Princes, qui furent presque tous pendant leur Regne le soutien de l'Eglise & la terreur des deux Empires.

Elle n'eut pas en Orient une plus heureuse destinée. Bohemond second du nom, petit sils de Guiscard y avoit succedé à Bohemond premier son Pere, dans la Principauté d'Antioche. On comptoit que ce jeune Prince, à qui les Historiens ne reprochent aucun désaut, & à qui les attribuent toutes les grandes qualités de son Pere & de son Ayeul, soutiendroit dans la Terre Sainte l'éclat de leur nom, mais il sut massacré par les Emissaires du Turc Rodoam Prince d'Alep,

B 2

La Clef du Cabinet

lors qu'en tems de Paix il faisoit un voyageent Cilicie; il ne laissa qu'une fille mariée à Remond Comte de Penthievre: avec elle s'étaignit toute la Race des Illustres Normands, qui de simples Gentilshommes s'étoient faits en Europe Fondateurs de deux belles Monarchies, & Souverains en Asie d'une grande Principauté.

Le mois suivant on donnera les Regnes des Rois de la Maison de Suabe, de l'une & l'autre

Maison d'Anjou.

#### ENIGME.

D'Un Pere lumineux je suis la fille obscure;
Incertaine dans mon allure;
Je m'éleve pourtant sur la route des Cieux;
Souvent aimé, par fois hay dans la nature;
Mon pere réjouit les yeux
Quand je les blesse moi. Dès que je me dévoys
De mon triste chemin;
Je fait pleurer ceux qui sont dans la joye.
Si l'on me sent dans un festin;
Je guéris de l'intemperance.
Un des quatre élemens ne va jamais sans moi.
Dans son Palais le plus grand Roi
Peut jusques dans sa Chambne éprouver ma puifsance.

II. Le mot de celle du mois dernier est la Vigne.

## AVANT - PROPOS.

III. P. N. finissant l'année 1721, nous voyons finir le reste des longues & funestes querelles, qui depuis si long-tems divisoient les Princes de l'Eu-

des Princes &c. Janvier 1722 21 l'Europe, & la Paix succeder par tout aux hor-reurs d'une Guerre cruelle & sanglante. Il est presque inoui que cette partie du monde où sont situés tant de florissans Etats, se soit jamais trouvée dans une situation en aparence plus tranquille. A quoi peut - on attribuer cet espece de miracle? Seroit - ce à l'horreur que commenceroit à concevoir les Nations de s'entre-détruire les unes les autres; L'ambition & la fureur de dominer s'éteindroit - elle chez les hommes; mais plûtôt ne seroit-ce pas un épuisement general, & une lassitude reciproque qui les forceroit de poser les armes pour reprendre de nouvelles forces? Quoi qu'il en soit, la Paix cette Divinité si cherie, puis qu'elle contribue tant au bonheur de la societé, ne paroit pas encore avec les attraits qui l'accompagnent ordinairement. Une langueur mortelle semble répandue dans tous les Etats, & les fruits que l'on devoit en recuillir, ont jusqu'à present eu beaucoup plus d'amertume que de douceur. Par quelle fatalité, au sortir de tant de calamités, le bonheur des hommes se trouvet'il traversé? Les heureux jours ne reviendrontil plus, & sommes-nous condamnés à une servitude éternelle? Mais non, Divine Paix! vous ramenerez avec vous la Justice, & tout rentrera dans l'ordre naturel. Quelques justes que soient ces reflexions, abandonnons-les, puisqu'il n'est pas trop permis de les pouffer. Reprenons la simplicité du stile Journaliste, & laissons à des plumes plus chagrines que la mienne, le soin de démêler la source de nos calamités.

### ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de considérable en ESPAGNE & en PORTU-GAL depuis le mois dernier.

Retour de la Cour à Madrid. I. P Spagne. Le 18. Octobre la Cour revint de Balsain à l'Escurial, où le 25. on celebra l'Anniversaire de la Naissance de la Princesse Regnante, qui ce jour-là entra dans sa trentedeuxième année: & le 4. Novembre elle retourna à Madrid, où elle passera l'Hiver. Le Corregidor fit le même soir tirer un très-beau feu d'artifice devant le Palais Royal, & le lendemain le Prince, la Princesse Regnante & le Prince des Asturies allerent visiter l'Eglise de Nôtre-Dame d'Athoca. Gn continue de faire de grands préparatifs pour le départ de l'Infante, & sur ce que l'on a été informé que Mademoiselle de Montpensier devoit partir de Paris le 18. de ce mois, pour se rendre en Espagne, la Cour se dispose à l'aller recevoir à Burgos, & y conduire l'Infante, qui de là continuera son voyage pour la France.

Publication du Jubilé. II. On a publié dans toute les Eglises de Maddrid, la Bulle du Jubilé universel ordonné par la Pape, avec un Mandement de l'Archevêque de Tolede, qui désigne aux hommes les Eglises où ils seront leurs dévotions, separément des semmes qui seront les leurs dans d'autres qui leur sont marquées. Le 2. l'ouvertures en sit par des Processions solemnelles, & le 7. la Cour alla faire ses premieres Stations dans les Eglises de St. Thomas, de St. Isidore, de la Conception, & de St. André.

des Princes &c. Janvier 1722. III. Mr. Aldobrandini Nonce du Pape, fit le 8. son Entrée publique à Madrid avec beaucoup de pompe & de magnificence. Il y a long-tems que ce Ministre étoit en Espagne, sans aucun caractere public, à cause de quelques brouilleries survenuës entre cette Cour & celle de Rome, qui paroissent absolument terminées. Le 11. ce Prélat fit dans la Chapelle du Palais Royal la ceremonie de batiser l'Infante suture Reine de France, en presence de toute la Cour, des Grands, des Ministres Etrangers, & des Compagnies Superieures qui y furent invitées: ce fut le Prince des Asturies son frere qui lui servit de Parain, assisté des Ducs de la Mitandole, de Medina-Celi. de Fessa, d'Albuquerque, de Veira-Guas. &

IV. On a rétabli le Conseil d'Expédition pour les affaires étrangers, qui avoit été suprimé pendant le dernier Ministere, quoi qu'il sur, comme on l'a reconnu, d'une très grande utilité. Le Marquis de Grimaldo en a été fait Président, & on a pris pour le composer deux Membres du Conseil de Castille, deux de celui des Guerres, deux de celui des Indes, & autant de celui des Finances. Dom Jean-Baptiste d'Oraindin Secretaire du Roi, en a été fait Secretaire, & le reste des Officiers Subalternes a été tiré du Conseil des Guerres, & conserverons les mêmus apointemens & prérogatives qu'ils avoient dans ce Corps.

d'Hvar.

V. Le départ de la Cour a été publié pour le 25. & le 26. de ce mois. Ce ne sera pas à Burgos que l'Infante suture Reine de France, sera conduite, mais à Lerma, Château appartenant au Duc de Linsantado, d'où elle sera envoyée sur la Frontiere avec toute sa suite, pour être échangée avec Mademoiselle de Montpensier, qui

viendra

La Clef du Cabinet

viendra joindre à Lerma le Prince, la Princesse Regnante & le Prince des Asturies. Le 18. Novembre le Duc de St. Simon Ambassadeur de France, n'étoit pas encore arrivé à Madrid, mais il y étoit attendu de moment à autre.

VI. On a pris le deuil pour trois semaines à la Cour, pour la mort de la Grande Duchesse de Toscane. Le Prince de St. Bueno, ci-devant Viceroi du Pereu, & qui arriva à Cadix sur la derniere Flotte revenue de ce Païs, est arrivé à Madrid, où il a eu l'honneur de saluer le Prince Regnant, qui lui a fait un très-savorable accueüil. On n'a pas encore été informé que les Gallions dessierement pattis de Cadix, soient atrivés à

Cartagene.

VII. Le Marquis de Lede continuë de faire la reforme, qui dans peu sera achevée, & les Troupes réduites au nombre fixé par le projet qui en a été temis à ce General. On a eu aussi avis que Mr. Sommelsdik étoit arrivé le 10. du mois dernier à Cadix, avec six Vaisseaux de Guerre de l'Escadre Hollandoise qu'il commande, & une Fregate Françoise revenant de l'Amerique, qu'il avoit repris sur des Corsaires d'Alger; sur ce que le Gouverneur a fait quelques difficultés de permettre la vente de ces prises, elles ont été conduites fous l'escorte de deux Vaisseaux de Guerre à Gibraltar, où elles ont été venduës. La Cour a envoyé de nouveaux ordres dans cette Ville, pour faire plomber & visiter toutes les Marchandises, sans exception, ce qui a été notifié aux Consuls des Nations qui y font leur résidence; & on continue de prendre toutes les précautions imaginables, non seulement à Cadix, mais dans toute l'étenduë de la Monarchie, pour détourner la maladie contagieuse qui s'est communiquée

des Princes & G. Janvier 1722 25 muniquée de la Provence dans le Gevaudan & une partie du Languedoc.

VIII. Le 3. Novembre le Vice-Amiral Sommelsdick fit voile de la Rade de Cadix, avec l'Escadre qui étoit sous ses ordres, & plusieurs Vaisseaux Marchands, pour retournet en Hollande. On continuë de faire aux interessés la distribution de l'argent que la derniere Flotille a apporté des Indes, moyennant l'Indult ordinaire de cinq pour cent; mais on n'a pas encore commencé de distribuer celui qui a été apporté sur les Vaisseaux revenus de Cartagene. Ceux destinés pour Buenos-Ayres ne sont pas encore partis, attendant pour cela un gros Bâtiment Hambourgeois, qui doit faire ce voyage de conferve avec eux.

Départ de Mr. Sommelsdick pour la Hollande.

IX. Portugal. Le Roi qui étoit allé à Salvatere prendre le divertissement de la chasse, avec les Infants Dom Francisco & Dom Antonio ses Freres, revint le 20. Octobre à Lisbonne, où le 22. on celebra l'Anniversaire de la Naissance de Sa Majesté, qui entra ce jour-làdans sa trentedeuxième année. L'Ambassadeur d'Espagne a notifié à la Cour la conclusion du Mariage de l'infante avec le Roi de France. & a donné à cette occasion aux Ministres Etrangers & à la principale Noblesse une Fête magnifique. On s'attend qu'à la premiere Promotion, le Pape élevera à la Dignité de Cardinal, le Nonce Bichi, à la recommandation de S. M., qui en a fait solliciter à Rome S. S. par ses Ministres & par les Cardinaux d'Acunha & Pereira.

X. Le premier Novembre la Flotte pour Fernambucq mit à la voile, avec les Bâtimens des stincz pour Angola & la Côte-d'or, sous le Convoi d'un Vaisseaux de Guerre. Il arrive journellement lement à Lisbonne des Vaisseaux Marchands de toutes les Nations, & jamais le Commerce n'a été si florissant dans ce Royaume qu'il l'est à présent. Ce que l'on doit attribuer à la prosonde tranquilité dont on y joüit, & à la douceur du Gouvernement, uniquement appliqué à contribuer au bonheur & à la felicité des peuples. On ne parle plus du Mariage de l'Infante Sœur du Roi, avec le Prince de Piémont, ni du voyage que cette Princesse & l'Infant Dom François Xavier son Frere, devoient faire en Italie.

## ARTICLE III.

Qui consient ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. R Ome. Le Pape a nommé le Cardinal Alexandre Albani à la riche Abbaye de St. Leonard dans la Pouille, vacante par la mort du Cardinal de Tournon, moyennant une pension annuelle de 2700, écus qu'il doit faire au Cardinal Conti : & le 19. Octobre Mr. l'Abbé Paluzzi Agent de Toscane, remit au Prince Dom Antonio Conti Neveu de S. S. la Croix de l'Ordre de St. Etienne, que le Grand Duc lui a envoyée, enrichie de Diamans de la valeur de sept mille écus, avec la nomination à une Commanderie de 500. écus de rente. Ce jour-la le Prince Ruspoli traita très-splendidement à dîner la Famille du Pape, dans une Maison de plaisance située hors la Porte St. Jean, & le 22. l'Ambassadeur de Portugal donna une grande Fête dans son Hôtel, à l'occasion de l'Anniversaire de la Naissance du Roi son Maître, qui entra ce jourdes Princes &c. Janvier 1722. 27 là dans sa trente-deuxième année; le soir il y eue un concert de voix & d'instrumens, après lequel on servir un ambigu de Constitures & de mêts très-exquis à la Compagnie, composée de plusieurs Cardinaux & de Noblesse, qui y avoient été invités.

II. Le Cardinal Borgia partit le 21. pour retourner à Madrid, & fut accompagné par le Cardinal Aquaviva jusqu'à Bascano. Son Eminence va s'embarquer à Livourne sur des Galeres qui lui ontété envoyées, & doivent le transporter en Espagne. Le Cardinal Belluga n'est pas parti, & il y a aparence qu'il fera encore quelque sejour à Rome. Le Cardinal de Bissy a repris la route de France, & continue son voyage à petites journées, à cause de l'indisposition qu'il a euë; on dit que ce Prélat avant son départ a eu une longue conference dans la Chartreuse avec le Cardinal Paulucci sur l'affaire de la Constitution Unigenitus, & avec le Pere Desirant Religieux Flamand qui a écrit en faveur de cette Bulle un gros Livre en deux volumes sous le tître d'Augustinus Vindicatus. On est encore incertain si le Cardinal de Rohan repassera en France avant le mois de Mai prochain; S. Em. demande toujours d'être rappellée, sous prétexte que l'air de Rome est contraire à la lanté.

III. Le 25. le Pape alla en ceremonie visiter l'Eglise des Religieus Barbarines, où les Princesses Cesarini & Ruspoli ses Niéces, eurent l'honneur de lui baiser les pieds; & le 27. S. S. donna une Audience extraordinaire à l'Ambassadeur de Portugal, qui se rendit au Quirinal en Carosse à six Chevaux, suivi de 8. autres Carosses. Comme le cortege de ce Ministre étoit plus nombreux qu'il n'est porté par le ceremonial ordinaire, il

Départ de quelques Cardinaux.

Le Pape donne Audience à
quelques
Ministres.

y a aparence que les autres Ministres Etrangers voudront à l'avenir se regler là dessus, & s'attribuer un pareil droit. Après l'Audience S. Ex. sur en conserance avec les Cardinaux d'Acunha & Pereira, sur les dépêches qu'il venoit de communiquer au St. Pere de la part du Roi son Maître, qui demande, dit on une Place dans le Tribunal de la Rote, comme on l'a accordée à toutes les autres Nations. Ce jour là le Prince Odescalchi remercia S. S. de la dispense qu'elle lui a accordé, pour épouser une fille du Prince Borghese, qu'il doit incessanment aller recevoir à Fundi, où le mariage s'accomplira.

Le Chevalier de St. George toujours à Albano. IV. Le Chevaliea de St. George a reçu un present de perdrix & de très-beaux fruits que le Pape lui a envoyé à Albano; & le 26. ce Prince traita très-splendidement à dîner les Cardinaux de Rohan, Aquaviva & Gualtieri, qui étoient allé lui rendre visite. Le 28. il alla avec la Princesse son Epoule à Velletre, où il sut reçu par le Magistrat avec tous les honneurs qui lui sont dûs; & après le dîner il retourna à Albano. On parle d'un voyage qu'il doit faire dans les Cours de Modene & de Parme; mais comme toutes les démarches de ce Prince sont mistérieuses, on ne peut encore rien dire de positif là dessus.

Bapteme d'un Juif. V. Le Cardinal Spinola Secretaire d'Etat, prit le 28. possession de son Eglise Titulaire de Ste. Agnes, vacante pat la mort du Cardinal Palavicino; & le Cardinal Pereira tint sur les sonds de Batême un Juis, auquel il donna le nom de Jean-Joseph Pereira, & qu'il a pris à son service en qualité de Valet de Chambre. Le Cardinal d'Acunha, l'Ambassadeur & l'Envoyé de Portugal assistement à cette ceremonie, qui sut terminée par le To Deum que l'on chanta en Musique.

La

des Princes &c. Janvier 1722. 29 La nuit suivante Dom Alexandre Revida Milanois & Chevalier de Malthe, fut attêté & enfermé dans le Château St. Ange; on ignore le sujet de sa détention; mais on assure que c'a été à la requisition du Comte de Colloredo Gouverneur

General du Milanez, qu'il a été atrêté.

VI. Le 31. le Pape tint Chipelle secrete dans laquelle il distribua la Communion à toute sa Famille; & le premier Novembre jour de la Fête de tous les Saints, S. S. se fit porter processionnellement dans la Chapelle du Quirinal, où elle fut servie par les Cardinaux, le Gouverneur & les Conservateurs de Rome. Les Cardinaux Pamphili & ottoboni assisterent au Trône, & ce suc le Cardinal del Giudici qui officia. Le lendemain le St. Pere tint encore Chapelle publique, où le Cardinal conti celebra pour la premiere fois la Messe. Le Sacré College en tient aussi une le 3. dans le même Palais, & fit faire un Service solemnel pour le repos de l'aine de tous les Cardinaux défunts; S. S. s'y trouva, comme il se pratique par rous les Papes la premiere année de leur l'ontificat. Le 6. Elle alla en ceremonie visiter l'Eglise de St. Gregoire, & y gagner l'Indulgence pour les Morts, & le même jour après avoir donné Audience au Cardinal del Giudici, Elle assista à la Congregation du St. Office qui le tint. Mr. Vincent Santini actuellement Nonce à Cologne, a été nommé pour passer à la Nonciature de Pologne, vacante par la mort de Mr. Archinto, & Mr. Gaetano Cavalieti Clerc de la Chambre, passera à celle de Cologne. Le 3. le Pape donna pour la premiere fois Audience à l'Abbé Sanier Résident du Duc de Lorraine; mais l'Abbé Santini Envoyé de Parme, n'a pû encore l'obtenir, quelques instances qu'ait fait pour cela le Cardinal Aquaviva.

Chapelles tenues par le Pape.

6 La Clef du Cabinet

Arrivée du Prince de Modene à Rome,

VII. Le Prince de Modene qui étoit allé prens dre les bains à Luques, est arrivé incognito à Rome sous le nom de Comte de St. Felix, avec la Princesse son Epouse; ils ont pris leur logement dans le Palais du Marquis d'Angeli; & le 7. L. A. furent voit la Basilique de Saint Pierre. Le même jour elles reçurent la visite des Cardinaux de Rohan & Gualtieri, & tous les autres Cardinaux les ont auffi envoyé complimenter. On prétexte que ce Prince est venu à Rome pour voit La ceremonie qui doit se faire de la prise de possession par le Pape de l'Eglise de St. Jean de Latran; ceremonie qui sera, dit-on, des plus éclatantes, & qui a déja attiré dans cette Ville une foule d'Etrangers; mais il est certain que Son Altesse n'étant pas encore parfaitement reconciliée avec le Duc son Pere, mene cette vie en attendant de plus heureuses dispositions pour retourner à la Cour. Le Chevalier de Sr. George est revenu d'Albano, pour faire son sejour en cette Ville pendant l'Hiver, de même que les Cardinaux qui étoient allé pendant la belle saison à la Campagne. Ce premier fair meubler un Apartement dans son Palais, pour recevoir le Prince Jacques Sobieski son Beau - Pere, & la Princesse fon Epouse qui sont attendus de Pologne.

Manifeste Jous le nom duCardinal Alberoni. VIII. Il a paru un nouveau Manischte sous le nom du Cardinal Alberoni, qu'il désavoüe absolument. Comme cette Piéce contient beaucoup de choses contraires à la Cour de Rome, & à celle de France, Son Em. en a porté se plaintes au Pape, qui fait faire des Auteurs une recherche exacte, sans qu'on air pû encore les découvrir. On s'attendoit que l'affaire de ce Prélat seroit terminée dans le premier Consistoire, mais étant venu nouvellement d'autres procedu-

des Princes &c. Janvier 1722 res d'Espagnes, qui ne lui sont pas favorables, il y a apparence qu'elle trainera encore en longueur. Mr. Cibo qui pour la troisséme fois avoit renoncé à sa Charge d'Auditeur de la Chambre Apostolique, continnera d'en faire les fonctions, pour obéirà S. S. qui a refusé de recevoir ses démissions, & de nommer un autre Sujet à sa place.

IX. On potta le 12. à l'Eglise de St. Jean de prise sur les Latran, avec beaucoup de pompe, la Banniere Algeriens dont le Grand Maître de Malthe, a fait present à portée à St. Sa Sainteté, & qui a été prise par les Vaisseaux Jean de Lade la Religion sur un Corsaire d'Alger. Ce fut tran. Mr. Olivieri Sacristin de cette Eglise, qui la reçut à la porte, & la presenta à Mr. Alemani en presence de quatre Chanoines. Le 12. S. S. assista à la Congregation du St. Office, donna ensuite Audience à ses Ministres; & le 13. au Cardinal de Rohan, avec lequel Elle s'entretine plus de 3. heures. Ce Prélat, dit-on, a enfinreçu la permission de Mr. le Duc Regent de retourner en France.

X. Le Duc d'Aquasparta & le Duc Julien Grillo de Monte Rotonde, qui étoient allé le premier à Livourne, & l'autre à Venise, en sont revenus, pour se trouver à la magnifique Cavalcade qui doit se faire le jour que le Pape prendra de Latran. possession de l'Eglise de St. Jean de Latran. On fait des préparatifs extraordinaire pour cette ceremonie, qui surpassera de beaucoup en magnificence toutes celles qui se sont faites sous les Pontificats précedens.

XI. On affure que le Cardinal d'Althan a demandé au Pape dans une Audience particuliere qu'il a eu, le passage per l'Etat Ecclésiastique pour deux Regimens Imperiaux partis du Milanez pour le Royaume de Naples. Mais si l'on doit quel sujet. ajouter

Bannier 2

Préparatifs pour laprise de possession de St. Team

LeCardinal d'Althan a Audience du Pape, à

La Clef du Cabinet 32

ajouter foi à plusieurs Lettres particulieres, ces Audiences & les frequentes conferences qu'à ce Ministre journellement avec les Ministres, & particulierement avec le Cardinal Conti, ont pour objet les desordres que la Constitution Unigenitus commence de causer dans l'Empire, & dans quelques Pais Heréditaires de l'Empereur. Ce que S. M. I. a ordonné, dit-on, à ce Prélat de representer fortement & serieusement à S. S. Il. paroit une Lettre de ce Monarque à ce sujet, écrite à Son Eminence, que l'on assure lui avoir été envoyée de Vienne, & qui merite de trouver place ici. Si l'Empereur prenoit d'aussi fortes resolutions qu'il paroit par cet écrit, il ne faut pas douter que cela ne déterminat bientôtle Sr. Pere à prendre des mesures promptes & efficaces pour rétablir la Paix de l'Eglise. Voici la teneur de cette dépêche.

I Empereur **au**Cardinal d'Althanau sujet de la Constitution.

Lettre de IT Ous n'ignorez pas quelles erreurs & quels troubles la Constitution Unigenitus a cause dans l'Eglise Gallicane. Vous scavez que ce mal s'est gliße peu à peudans les autres Pais, & que non seulement il n'a pas épargné nos Etats du Païs-Bas Autrichien, mais qu'il a même pénetré en divers Archevéchez & Evêchez du St. Empire Romain, non sans y exciter des troubles très-dangereux, jusques - la que les Ecclésiastiques & les Lazques indiférenment y sont opprimez d'une facon insuportable, & que les uns & les autres y sont réduits à un état non moins pitoyable que scandaleux. C'est ce que vous reconnoitrez encore plus clairement par la copie des Memoires, Requêtes 👉 autres pièces ci-jointes; & ce qui a porte nôtre Conseil Aulique, après une mûre déliberation, à dresser & à nous presenter les deux Votes que

des Princes &c. Janvier 1722: 33 nous vous envoyons aussi avec ces presentes.

De nôtre côté dans une Conference Ministeriale que nous avons tenue avec nos Confeillers Privés, nous avons pris en consideration cette affaire, què nous paroit si dangereuse tant par sa nature que par ses circonstances; & après un serieux examen, nous avons jugé & statué qu'il est d'une necessité absolue d'arrêter le progrès que ce malne cesse de faire dans nos Etats d'Allemane, par trop d'autres disputes de Religion; asin que faisant cesser tous ces troubles, l'Etat Ecclésastique & Seculier y soit maintenu dans l'ancienne Doctrine Catholique, Apostolique & Romaine, & qu'on y éteigne de bonne heure ce seu qu'un zéle indiscret y a allumé.

Mais malheureusement, pendant que nous faisons examiner avec attention par des Théologiens choisis, or par des Docteurs en Droit public, une affaire si délicate, qui touche également & les interêts de Dieu même & ceux du St. Siege Apostolique, & de l'Eglise Catholique Romaine, auss bien que le repos public, qu'elle met continuellement en peril, le tous pour avoir sur ce les avis de ces personnes, & tandis qu'en attendant nous suspendons sur cela nôtre jugement définitif, nous avons la douleur d'aprendre continuellement que dans les Dioceses de Cologne, de Treves, de Liege, de Malines, & autres Evêchés voisins. les Juges Ecclésiastiques animés par le zéle immoderé de certains esprits indiscrets, qui ne prêvoyent pas assez les suites d'une telle conduite, ne cessent de proceder par des voyes inconsiderées, G jusqu'ici inouies, d'une rigoureuse Inquisition; jusques-là que la premiere question que l'onfait au lis de la mort, & dans les Confessionnaux

aux hommes & aux femmes, aux ignorans comme aux sçavans, on roule toujours sur cette Constitucion Unigenitus, en sorte qu'on laise mourir sans absolution ceux mêmes qui allequent sur cela leur ignorance; ce qui ne sert qu'a aigrirles esprits, à rendre les Ecclésastiques odieux, à scandaliser les bonnes ames, és à confirmer les impies dans leur impieré.

Nous donc en qualité de Chef Suprême & Temporel, d'Avocat de l'Eglise universelle, en particulierement de celle d'Allemagne, comme aussi en qualité d'Empereur & de Prince de la Patrie, ne pouvant, ni ne devant souffrir un mal qui fait tous les jours de nouveaux progrès, & voulant premierement prendre les voyes de douceur; maintenant que le nouveau Pape n'est pas encore entré fort avant dans cette affaire, nous vous ordonnons de representer à S. S. tout ce que dessus, de la maniere la plus capable de faire impression sur son esprit; spécialement combien il est dangereux & impraticable, dans la conjoncture des troubles qui divisent aujourd hui l'Empire au sujet de la Religion, de continuer cette rigoureuse Inquisition, employée jusqu'ici par les Archevêques of Evêques au sujet de la Constitution Unigenitus, qu'on ne cesse d'inculquer & de vouloir faire recevoir par tout avec tant de violence ; comme aussi de representer à S. S. combien il seroit au contraire avantageux au Siege Apostolique dans l'Empire qu'il voulût user de son Autorité Pontificale pour donner des bornes au zéle impetueux de ces Prélats, dans leur maniere de proceder; pour laisser en repos le simple peuple, qui se soumet d'ailleurs aves tant dobei sance & derespect à tout ce que croit la Ste. Eglise Romaine; 🚱 pour conserver par ce moyen nos Etats Heréditaires & ceux de l'Empire dans

des Princes & C. Janvier 1722 35 dans l'heureuse ignorance, où ils ont été jusqu'à present, & dans la tranquilité Chrêtsenne que nous sommes obligés de maintenir, soit en vertu de nôtre Dignité Imperial & des Constitutions expresses de l'Empire, soit par l'effet de nôtre amour pour la Ste. Eglise Romaine.

Ensin qu'en cas que nos remontrances n'ayent pas le succès que nous esperons, neus nous croirons obligés d'employer sans delai nôtre Autorité Imperiale & Souveraine, comme Prince Temporel, pour aporter à ces maux les remedes necessaires n'ayant d'ailleurs en cela que de bonnes intentions pour la gloire de Dieu, & pour l'utilité du Siege Apostolique. C'est sur quoi vous pouvez prendre vos mesures & regler desormais vôtre Negociation. Du reste je vous recommande, & co.

XII. Naples. Le Prince Borghese a encore été incommodé de la Goutte, ce qui l'empêcha de se trouver à la ceremonie qui se sit le 19. dans l'Eglise de Ste Lucie des Espagnols, à l'occasion de la Fête de St. Pierre d'Alcantara, où ce jour-là les Vicerois ont accoutumé de tenir Chapelle publique. Le Cardinal Carracioli Evêque d'Aversa est venu faire un tour à Naples, & le Prince Cazerta Gaetani y est aussi airsé de Rome, pour conferer avec S. Exc. sur des affaires importantes. Deux Princes Danois, qui étoient en cette Ville, en sont au contraire partis pour retourner à Rome, & de là à Venise, où ils passeront le Carnaval.

XIII. Le 4. Novembre jour de la Fêre de Se. Charles, dont l'Empereur porte le nom, le Vice-roi reçut les complimens de toute la Noblesse, & tint Chapelle publique au Palais, où l'on chanta le TeDeum en Musique, au bruit d'une triple salve du Canon des Châteaux, & de la Mousqueterse

de la Garnison qui étoit rangée sur la Place. L'après midi Son Excellence & la Princesse son Epouse eurent le plaisir de voir d'un Balcon, où ils étoient assis sous un riche Dais, le pillage d'une machine remplie de viandes que lon abandonna au peuple.

XIV. On a fait dans ce Royaume suivant les ordres que l'on en reçu de la Cour de Vienne, la reforme des Regimens de Tol & d'Esterhasi, & on a congedié le Regiment de Roma & celui des Gardes Marines. Les Soldats Espagnols qui étoient dans ces Corps, ont eu la liberté de retourner en Espagne, & on leur a même offert de les y faire transporter, sans qu'il leur en coute rien. On continuë à faire une Garde exacte le long des Côtes, à cause de la maladie contagieuse, qui ne cesse point dans quelques Provinces de Fran-

XV. Venise. Le Cardinal de Bissi qui arriva à Venise le 17. Octobre, sous le nom de l'Abbé de St. Germain, prit son logement dans le Palais de la Maison Ottoboni, & en partit le 30. pout Padouë, d'où il continuëra son voyage de France par l'Allemagne. Mr. Mocenigo ci - devant Provediteur General en Dalmatie, revint de ce Pais le 2. Novembre à bord d'une Galere. & le lendemain il alla avec une nombreuse suite de Noblesse au Senat, où il rendit compte de sa Commission & du Reglement des Limites qu'il a fait avec les Commissaires Turcs. Le fils du Prince de Kurakin Ambassadeur Extraordinaire du Czar à la Haye, est aussi venu en cette Ville pour y faire quelque sejour. On a eu des avis certains que le démêlé de la Republique avec la Porte, dont nous parlâmes le mois dernier, étoit sur le point d'être terminé à l'amiable, à quoi l'en-

des Princes &c. Janvier 1722. tremise de l'Empereur n'a pas peu contribué.

XVI. Genes. Le Port de Genes ne pouvant contenir pendant l'hiver un grand nombre de Bâtimens, on en a envoyé une partie dans le Golfe de la Specia. Les Corfaires de Barbarie continuent toujours d'exercer leurs Pirateries dans cette Mer, & font même de tems en tems des prises, ce qui allarme les Negocians, quine peuvent faire leur Commerce qu'avec de grandes précautions. Le Noble Bragadin Ambassadeur de Venise, qui va en cette qualité à Madrid, a été splendidement regalé par les Envoyés de France, d'Angleterre, & d'Espaone.

XVII. Florence. Le 30. Octobre on fità Florence avec beaucoup de pompe les Obseques de la Grande Duchesse de Toscane dans l'Eglise de St. Laurent: & ce jour - là la Cour prit le grand deuil. Le Prince Heréditaire y assista avec une nombreuse Noblesse, à la place du Duc son Pere, & après le service qui fut celebré par l'Archevêque de Pife, le Fils du Président Antinori prononça l'Oraison sunêbre, qui fut fort aplaudie. S. A. S. ne fort pas encore de son Apartement, cependant sa santé se rétablit tous les jours de mieux en mieux, & ce Prince se porte autant bien qu'on le peut désirer à son âge.

XVIII. L'Envoyé de France a notifié la conclusion du Mariage du Roi son Maître avec l'Infante d'Espagne, & celui de Mademoiselle de Montpensier avec le Prince des Asturies; & ce Ministre a remis au Prince Héréditaire, qui continuë d'avoir l'administration du Gouvernement, des Lettres de S. M. T. C. à ce sujet. Le Pere Roberedo de l'Ordre des Servites, a été nommé par le Roi de Portugal, pour être son Résident

en cette Cour.

28 La Clef du Cabinet

XIX. On a vû dans quelques nouvelles publiques, que l'arrivée en Italie du fameux Chef Isuf Goggia, qui a tant fait parler de lui dans la derniere revolution arrivée en Afrique, & qui étoit à la tête des Rebelles, ne s'étoit pas confirmée, mais les dernieres Lettres de Florence du 18. Novembre portent précisément, que le 15. il étoit arrivé dans cette Ville, après avoir fait quarantaine à Livorne; qu'il alloit à Londres en qualité d'Envoyé du Roi de Tunis, & que le 16. il avoit eu l'honneur de saluer le Grand Duc & le Prince Héreditaire son fils. Que le lendemain il étoit parti pour continuer sa route d'Angleterre, par l'Allemagne & la Hollande, ayant envoyé ses Equipages par Mer, avec un Lion, & quatre trèsbeaux Chevaux Barbes richement harnachés. qu'il doit presenter au Roi de la Grande Bretagne de la part de son Maître.

XX. Milan. On mande de Milan, qu'en consequence d'un Ordre de la Cour de Vienne, on y
a publié un Placard qui enjoint à toute la Noblesse de produire ses Titres avant la fin du mois
de Decembre, devant un Tribunal nouvellement
établi; que l'on procederoit contreceux qui se
trouveroient en avoir pris des saux; & que ceux
qui ne comparoîtroient pas dans le tems prescrit,
seroient condamnés à 2. mile écus d'amande, &
dégradés à perpetuité. Que l'Empereur avoit
fait une réduction considerable sur la Contribution que paye cet Etat, appellée sommunément
Diaria, & que par là il se trouvoit déchargé tous
les ans d'un million nonante-cinq mile écus.

Le 4. Novembre le Comte de Colloredo donna une fête magnifique à la Noblesse à l'occasion de celle de St. Charles dont l'Empereur porte le nom. S. Ex. tint ce jour-là Chapelle publique, des Princes &c. Janvier 1722. 39 où l'Archevêque officia. On a fait la reforme dans les Troupes qui sont en Quartier dans ce Duché; & les Soldats Allemands qui se trouvoient dans le Regiment de Dragons de Valmerode en Garnison à Pavie ont été incorporés dans d'autres de la même Nation.

XXI. Turin. On a renforcé d'un Regiment de Cavalerie & de deux Bataillons les Troupes qui font en Savoye, pour mieux empêcher la communication avec les Provinces infectées de la Peste; il a même été désendu de plus recevoir à la Barriere du Piémont aucunes Lettre venans de France, & on est sur le point de resuser toutes celles qui se presenteront par la Savoye. Le Roi se tient encore à la Venerie, où le Duc d'Onstum Tallard, qui revient de Rome, a eu l'honneur de saluer S. M. On ne parle plus du Mariage du Prince de Piémont avec l'Infante de Portugal, mais d'un autre que l'on assure qui se négocie avec une Princesse Palatine de Sultzbach âgée de 17. ans.

## ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE & en LOR-RAINE depuis le mois dernier.

I. Rance. Le Mariage du Roi avec l'Infante d'Espagne, & celui de Mademoiselle de Montpensier avec le Prince des Afturies, sont à present les principales occupations de la Cour, & l'admiration du public, qui en témoigne une grande joye. Voici la Lettre du Roi au Prince Regnant en Espagne, en reponse de celle que

La Clef du Cabinet que Sa Majesté a recuë & dont nous simes mention dans nôtre Journal de Novembre.

#### SIRE,

Reponse du Roi au Prince Regnant en Espagne.

E ne puis asez marquer à V. M. avec quelle joye & quelle reconnoissance j'accepte une proposition qui me prévient surtout à ce que j'aurois le plus à désirer. Ce qui augmente encore le plaisir que je ressens, c'est qu'elle soit si conforme aux sentimens du Roi mon Bisayeul, dont l'exemple or les intentions seront toujours les regles de ma conduite. La connoissance de ses vertus, en le respect pour samemoire, sont la plus considerable partie de l'éducation que je reçois ; & tout plein que j'en suis, il me semble que je le vois ordonner cette union qui resserre les liens du Sang, déja si étroits entre nous. Les tendres sentimens d'amitié & de consideration que je vous dois comme à mon Oncle, seront encore fortifiés par ceux que je vous devrai comme à mon Beau - Pere. Je regarderail Infante d'Espagne comme une Princesse destinée à faire le bonheur de ma vie, & me tiendrai heureux moimême de pouvoir contribuer au sien; & c'est par cette attention que je promets de marquer à V. M. la sincere reconnoissance que je lui dois, &c.

Signé, LOUIS.

Mademoi-Telle de Montpensier reçoit la Confirma-£5033.

II. Mademoiselle de Montpensier reçut le 1. Novembre le Sacrement de Confirmation dans l'Eglise du Val de Grace, que lui administra le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris; elle fit ensuite sa premiere Communion par les mains de son Confesseur, le Curé de St. Eustache, sa Paroisse. Cette Princesse a déja commencé à faire

des Princes &c. Janvier 1722. 41 faire ses adieux, & tout se dispose pour son départ. Le 3. jour de la Fête de St. Hubert, il y eur une grande partie de chasse à Chantilly, ou le Duc de Bourbon regala splendidement les Princes & Princesse du Sang, & plus de 80. Seigneurs de la Cour qui s'y trouverent.

III. Il passa le s. un Exprès venant de Madrid, & allant à Londres porter de nouveaux ordres au Marquis de Pozzo - Bueno Ambassadeur d'Espagne, d'échanger incessanment la renonciation du Prince Regnant contre celle de l'Empereur, & de passet un Acte par lequel les titres pris de part & d'autre, ne porteront à l'avenir aucun préjudice. Ces Actes avec celui de Garantie des Rois de France & de la Grande Bretagne, qui depuis a été délivré à Londres aux Ministres de ces Puissances, doivent lever toutes les difficultés qui restent à applanir entre les Cours de Vienne & de Madrid; on a déja parlé ailleurs de cet Acte de Garantie; comme c'est une pièce intéressante, & la Baze de la Paix qui se négocie entre l'Empereur & l'Espagne, elle doit trouver place ici.

TRADUCTION DE L'ACTE DE Garantie délivrée à Londres aux Ministres de l'Empereur & d'Espagne, de la part des Rois de France & de la Grande Betagne.

Comme dans le Traité de la quaduple Alliance conclu & signé à Londres le 2. Août 1718., il a été accordé & convenu que Sa Majesté Imperiale d'une part, renonceroit à tous ses droits & prétentions sur la Couronne d'Espagne; & le Roi d Espagne d'autre part, renonceroit pareillement à tous ses droits & prétentions sur les Royaumes, l'Empereur & l'Espagne.

Province & Domaines qui ont ci - devant apartenu à la Monarchie d'Espagne en Italie & dans, les Pais - Bas, mais qui font presentement possedés par Sa Majesté Imperiale, & qu'à cet effet ils auroient loin d'en faire expédier dans la meilleure forme des actes (olemnels de renonciation, en de les faire remettre audit Lieu convenable; mais comme l'instrument de la Renonciation exhibé de la part de l'Espagne, exprime à la verité, & statue que ladite Renonciation aura force de loi publique & de pragmatique sanction, & doit être anssi reçue & mise à exécution par les Etats du Royaume d'Espagne, communément appellés les Cortez, & que néanmoins elle n'a pas encore été jusqu'à present acceptée & confirmée dans l'Assemblé desdits Etats; ce que pourtant S. M. Imperiale soutient devoir être fait duement & suivant la coutume ; afin donc que le manquement de cette solemnité ne puisse a l'avenir en quelque tems que ce puisse être, porter préjudice à Sadite Majesté Imperiale, & pareillement afin que le défaut de solemnité quelconque qui pourroit manquer, pour confirmer la Renonciation de S. M. Imp ne puisse à l'avenir porter de préjudice à S. M. Catholique Leurs Majestés Britannique & Très - Chrétienne, pour remplir l'office d'amis communs, pour obtenir le but qu'ils se sont toujours proposé d'affermir la tranquillité de l'Europe, & pour empêcher toutes les difficultés qui pourroient empêcher l'échange des instrumens de Renonciation, & s'opposer, ou causer en quelque maniere que ce soit, du retardement à la Paix entre S. M. Imp. & le Roi d'Espagne, ils s'engagent par ces presentes à Leurs Majestés Imperiale & Catholique, & à Leurs Succes-Seurs aux Royaumes & Provinces reciproquement cedes par lesdites Renonciations, & ils se declarent envers

des Princes &c. Janvier 1722. envers les mêmes pour Cautions & Repondans, communement Garants; que si l'approbation & confirmation de la Renonciation de S. M. C. qui doit être faite par lesaits Etats du Royaume d'Espagne, de même que si les solemnirés qui peuvent être requises pour une plus grande confirmation & autorité de la Renonciation de Sa Maj. Imp. ne s'en suivent pas , ni S. M. Imperiale, ni le Roi d Espagne, ni leurs Heritiers & Successeurs, ne pourront en aucun tems à venir, prétendre, objecter ou alleguer la nullité de l'une ou de l'autre desdites Renonciations de part & d'autre, à raison ou sous prétexte de quelque défaut de formalité que ce soit, & en particulier à l'égard de la Renonciation du Roi d Espagne; en ce qu'elle n'a point été approuvée & confirmée par les susdits Etats ou Cortez; & en cas que contre toute attente de L. M. Brit. of Tres Chr., cela vint à arriver, alors la presente Garantie en faveur de l'Empereur des Romains & du Roi d'Espagne, doit tenir lieu de toute chose quelconque qui pourra être désirée pour la perfection desdites Renonciations, & spécialement du manquement d'aprobation des Etats de la Monarchie d'Espagne, & quelque autre défaut que ce soit de l'une ou de l'autre part desdites Renonciations, doit être supplée of tenu pour suppléé par ladite Garantie, s'obligeans conjointement of en particulier en vertu des presentes, comme aussi elles s'y reconnoissent engagées suivant la teneur de la quadruple Alliance; qu'en ce cas elles veulent & doivent maintenir, défendre & garantir L. M. Imp. of Cath. leurs Heritiers of Successeurs, aux Royaumes & Domaines qu'ils se sont reciproquement cedés, contre toute violence (3 empêchement, qu'Elles ou leurs Successeurs pourrosent ou entreprendrosent de se causer ou susciter Lun l'un à l'autre, d'une & d'autre part, sous ledit prétexte de nullité ou de quelque autre manque-

ment dans lesdites Renonciations.

Ce present instrument de Garantie sera pour plus grande force disement consirmé par les Ratissications, de Sa Royale Majesté Britannique, & de Sa Royale Majesté Très-Chrêtienne; & dans le même-tems que les instrumens des Renonciations de S. M. I. & de S. M. Catholique seront échangées à Londres, les Astes des Ratissications seront aussi remis en même lieu aux Ministres de l'Empereur & du Roi Catholique.

En foi de quoi Nous soussignés Ministres de S. R. M Britannique & de S. R. M. T. C. munis des ordres sussignés pour cet esset, avons signéce double instrument, & l'avons consirmé de nos Sceaux. A Paris le 27. Septembre 1721. Signé,

ROBERT SUTTON. LE BLANC.

Le Duc d'Ossune a sa premiere Audience.

IV. On a magnifiquement meublé l'Hôtel des Ambassadeurs pour le Duc d'Ossune Ambassadeur Extraordinaire & Plenipotentiaire d'Espagne, qui le 9. y alla prendre son logement, après avoir cu une longue Conference avec S. A. R. le Duc Regent & le Cardinal du Bois. S. Exc. y sera nonseulement logée pendant le sejour qu'elle fera à Paris, mais encore défrayée aux dépens de S. M. qui lui a ordonné une Garde de 100. hommes, qui est le double des autres Ambassadeurs. Il a été resolu qu'elle ne seroit point d'entrée publique, & le 13. au matin elle fut conduite au Palais des Thuilleries, où elle eut sa premiere Audience du Roi, avec les ceremonies accoutumées, le Prince Emanuel d'Elbeuf, accompagné de Mr. de Saintot, l'étant allé prendre à son Hôtel dans le principal Carosse de S. M. Ce Ministre

des Princes &c. Janvier 1722 45 mistre, dans le discours qu'il fit au Roi, le félicita sur son futur Mariage avec l'Infante d'Espagne, & lui demanda en même tems Mademoifelle de Montpensier pour le Prince des Asturics, ce que S. M. lui accorda très-gracieusement. L'après-midi S. Exc. eut aussi Audience de S. A. R. Mr. le Duc Regent au Palais Royal, ou Mr. de Marpré Introducteur des Ambassadeurs le conduist dans les Carosses de ce Prince, avec le même Cortége qui l'avoit accompagné le matin à celle du Roi. Comme la magnificence de ce Seigneur est connuë, on sera sans doute bien aise de sçavoir en quoi consistoit son train & son Equipage.

12. Carosses dorez à 8. Chevaux chacun trèsrichement harnachez, 22. Pages vêtus d'un drap écarlatte galonné d'or avec des paremens de velours jaune & des Vestes de Tissu d'or , leurs Chapeaux bordés d'un point d'Espagne avec des plumes jaunes; des Bas de soye couleur de perles, dont les coins étoient brodés d'or; des Gands blancs avec des franges d'or, et de très-belles dantelles à leurs chemises or cravates. Plusieurs Genzilshommes, Ecuyers & Domestiques de la Chambre. 2. Suisses, 2. Môres, 28. Valets de pied, & les Cochers & Palefreniers habillés de drap jaune galonné d'or, avec des paßemens de velours rouge sur les coutures , les Vestes & Culottes d'écarlatte galonnés d'or en plein, des plumes rouges sur leurs Chapeaux bordés d'un galon d'or, de même que les Gands.

Mr. Lawles Ambassadeur ordinaire d'Espagne eut aussi ce jour-là Audience du Roi & de Mr. le Regent,

V. On a eu avis que le Duc de St. Simon qui a été envoyé en Espagne, avoit rencontré sur sa route un Exprès, qui lui aportoit la permission d'ame46

Le Prince de Rohan nommé pour aller recevoir l'Infante.

d'amener avec lui toute sa suite & ses Equipages, pourvû qu'il prit toutes les précautions necessaires contre la maladie contagiense, que ce Ministre ne feroit point d'entrée publique à Madrid, & qu'il seroit défrayé aux dépens du Prince Regnant, pendant son sejour dans ce Royaume. Le Roi a nommé le Prince de Rohan frere du Cardinal de ce nom, pour aller recevoir sur la Frontiere l'Infante; ce Seigneur se prépare à faire une belle figure & une grande dépense dans cette occasion, & a fait chercher dans la Bibliotheque du Roi des exemples pour regler le ceremonial qu'il doit observer à la reception de cette Princesse. On travaille avec toute la diligence possible à reparer le vieux Louvre, où elle sera logée, & on y construit de nouveaux Apartemens. Les Bureaux de la Compagnie des Indes ont été pour cela transportés aux Hôtels Bouvieres & de Pompone, & tous ceux qui y avoient des apartemens, seront obligés d'aller loger ailleurs. Le 10. la Duchesse de Vantadour, la Princesse de Soubise, Madame de la Lande, & les autres Dames nommées pour l'éducation & pour la Chambre de la future Reine, parurent en habit de Fêre chez le Roi, pour recevoir les derniers ordres de S. M. sur leur départ.

Le Contract
de Mariage
du Roi &
celui de Mademoiselle
de Montpensier signés.

VI. Le Contract de Mariage du Roi avec l'Infante sut signé le 14. ch. z Mr. le Chancelier, par ce Magistrat, le Maréchal de Villeroi, & Mr. de la Houssaye Contrôleur General des Finances: d'une part, le Duc d'Ossune & Mr. Lawles Ambassadeurs d'Espagne, d'autre. Le lendemain celui de Mademoiselle de Montpensier avec le Prince des Asturies, sut aussi signé dans le Cabinet du Roi avec les citconstances suivantes.

des Princes &c. Janvier 1722. 22 Le 15. après midi la Duchesse Douairiere 33 d'Orleans, accompagnée de Mr. le Duc Re-20 gent, de Mademoiselle de Montpensier, des » Princesses de Beaujelois & de Chartres ses deux » autres filles, alla en Carosse au Palais des 23 Thuilleries, où le Contract de Mariage de Ma-33 demoiselle de Montpensier avec le Prince des 33 Asturies, fut dressé dans le Cabinet du Roi, » en presence de S. M., des Princes & Princesses o du Sang & des deux Ambassadeurs d'Espagne, 53 qui s'étoient rendus au Palais des Thuilleries 33 dans les Carosses de S. M. avec le même train 33 qu'ils avoient le jour de leurs Audiences. 55 Les Ministres Etrangers assisterent à cette ceso remonie, & la Cour étoit fort nombreuse & m très - brillante, les habits des Princes & Prin-» cesses étant chargés de pierreries. Le Cardinal 20 nal du Bois donna ce Contract à lire à Mr. 20 de Maurepas Secretaire d'Etat, qui après avoir 55 fait la lecture des qualités des Parties contra-» ctantes & du sujet du Contract, cessa par oror dre de Son Eminence, qui dit en voilà affez, 23 & prit la plume qu'elle presenta au Roi, en 33 lui montrant l'endroit où il devoit signer; ce 22 Prélat en fit autant à Madame, à Mr. le Duc 25 Regent, & aux autres Princes & Princesses du 33 Sang, & leur montra de même l'endroit où 33 ils devoient mettre leurs signatures. De ma-» niere que le contenu de ce Contract est un mystete reservé au Conseil Suprême & intime. ո Sur les 5. heures le Roi accompagné du Duc 20 de Bourbon, alla au Palais Royal rendre vi-55 fite à Madame la Duchesse d'Orleans & à Ma-35 demoiselle de Montpensier; peu après S. M. 🖘 se rendit à l'Opera, où l'on representa à ses » dépens Phaëton, & il n'y eut personne d'admis,

des Princes &c. Janvier 1722. . que ceux qui avoient des Billets; S. M. alla » ensuite souper au Palais des Thuilleries, & » étant après revenuë au Palais Royal, Elle y 53 fit l'ouverture d'un grand Balavec Mademois 35 selle de Montpensier, qui après avoir dansé » avec ce jeune Monarque, dansa aussi avec 33 Mr. le Duc Regent son Pere; sur les 11. » heures, le Roi prit congé de la future Princesse des Asturies, & se retira au Palais des Thuilleries. Alors on fit entrer tous les Masques, dont le nombre étoit si grand qu'à pei-20 ne la Salle pouvoit-elle les contenir ; il y avoit de grandes illuminations, tant au dehors qu'au 33 dedans du Palais Royal, & on servit toutes so sorres de rafaichissemens avec profusion. Le Duc de Chartres traita aussi ce soir-là très-55 splendidement à souper les Ambassadeur d'Es-» pagne, & plusieurs Seigneurs; il y avoit dans » le Palais Royal un Détachement des Gardes 33 du Roi, & on avoit posté aux environs trois 55 Compagnies des Gardes Françoises, & deux » des Suisses, pour empêcher le desordre. Le lendemain on dépêcha un Exprès, pour potter à Madrid les Contracts, dont on vient de parler, & la Princesse reçut encore les Complimens de S. M. qu'Elle lui fit faire par le Maréchal de Villeroi, & ceux de Mr. Château-neuf Prevôt des Marchands de la Ville de Paris, qui lui presenta le present ordinaire de la Ville, & lui souhaita un heureux voyage.

Départ de Mademoi-Selle de Montpen-Ger. VIII. Le 18. Mademoiselle de Montpensier partit pour la Cour de Madrid, avec l'escorte, & les Dames & Officiers qui doivent ramener l'Infante en France. Cette Princesse étoit dans un Carosse du Roi à 8. Chevaux, ayant auprès d'elle Mr. le Duc Regent son pere, le Duc de

Char-

des Princes &c. Janvier 1722. Chartres fon Frere, la Duchesse de Vantadour 4 la Princesse de Soubise, & la Comtesse de Chiverni sa Gouvernante; Mesdames de la Lande & Villefort étoient dans un autre Caroffe du Roi à 8. Chevaux, avec diverses autres Dames nommées pour l'éducation de l'Infance. Dars un troisiéme Carosse à six Chevaux, écoient la Dame qui a été Nourice du Roi; & la premiere Dame de Chambre de la future Reine; les autres Dames & Officiers de la Maison étoient dans cing autres Caroffes à fix Chevaux. Six Pages de la grande Ecuries marchoient à Cheval aupiès du premier Caroffe, & une Esconté de 50. Gardes du Cores commandée par Mr. de la Billardiere, un Exempt, un Brigadier & un Sous-Brigadier, marchoit à la tête du Cortege avec un Trompette. A la suite étoient 12. des 100. Suisses de la Garde du Roi, avec leurs Officiers, 24 Valets de la Chambre, a. Huissiers ; t. Maréchal des Logis, & Fouriers, les Officiers de la Chambre, de la Cuisine & des Ecuries du Roya Le Duc Regent accompagna la Princesse sa file julqu'au Bourg-la-Reine, d'ou il revint deux h ures après en Caleche de relais, & le Duc de Chartres la conduisit jusqu'à Chartres, d'où il revint aussi le même soir à 10. heures. Le lendemain 19. elle alla coucher à Étampes, le 20. à Torci, le 21. à Orleans, où elle a sejourné, & elle a continuc sa route pour Bayonne par St. Laurent, Blois, Amboife, Lucon, la Haye en Touraine, Chatelleraut, Poiniers, Lusignan, St. Leger, Auray, St. Yean d'Angely, Xaintes, Pons Miram. beau, Blave, Courdeaux, Padanfac, Bofart, Roquefort, Mont de Marfan, Tartare, Ponton, Dun, 69 St. Vincent. On employers 38. jours pout faire le voyage jusqu'à Bayonne, & autant pour Ď amener

amener l'infante, à moins que Madame de Vantadour ne juge à propos de le prolonger, étant autorisée pour cela. Les Bagages de Mademoifelle de Montpensier étoient partis le 17. consistant en plus de 100. Chariots & 600. Chevaux; on assure que les dépenses & lès frais de ces deux voyages couteront plus de 3. millions de livres, & que la dotte que S. A. R. Mr. le Duc Regent son Pere lui a donnée, est de 600, mille pistolles, outre les Joyaux & ses Equipages, qui montent à des sommes très-considerables.

plois.

VIII. Le Prince de Rohan m'est pas parti avec la Princesse, mais il doit la suivre dans peu, & la joindre sur la route. S. A R. avoit, dit- on, offert de le défrayer, ce que ce Seigneur a refuse, disant qu'il pourroit mieux soutenir cette dépense que l'Etat; sur quoi M. le Duc Regent lui a fait accorder un Brevet pour lui & ses Descendans à perpetuité, pour avoir l'honneur d'accompagner les Ambassadeurs dans leurs Audiences, comme les Princes de la Maison de Lorraine l'ont eu jusqu'à present. Mr. le Marquis de Brancas a été fait Lieutenant de Roi en Provence, & est parti pour aller commander les Troupes dans cette Province, à la place du Marquis de Quelus, qui est rapellé. Le Prince de Conti, qui se tient toujours dans sa Maison de Plaisance de l'Iste Adam, a choisi Mr. de Montmorenci pour son premier Chambellan, Mr. le Comte de Clermont, qui étoit pourvû de cette Charge, s'étant retiré à Richelieu, pour y passeren repos le reste de ses jours. Le 12. le Parlement se rassembla pour la premiere fois depuis les vacances, & le 24. l'ouverture des Séances de cette Compagnie se sit par de tiès-belles Haran-

des Princes Sc. Janvier 1722. 51 gues, qui furent prononcées à la maniere accoutumée. L'Abbaye de St. Andoches d'Autun, vacante par la mort de Madame de Pinac, a été donnée à Madame de Tavanne, & le Prieuré de St. Pierre de Chaumont, à l'abbé de Beauveau de Sonvel. Le Comte de Roussi étant mort. S. A. R. a donné à sa recommandation le Gouvernement de Babaume au Comte de Blansac.

IX. Dans une Audience particuliere qu'eut le is. le Prince Dolhoruki Ambassadeur Extraordinaire du Czar, ce Ministre presenta à S. M. des Lettres de son Maître, par lesquelles il notifioit la conclusion de la Paix avec la Suede. Le Duc d'Ossune a rendu ses visites à tous les Princes & Princesses du Sang, & le Chevalier Sutton Ambassadeur du Roi d'Angleterre est retourné à Londres; on ignore s'il reviendra en cette Cour, cependant Mr. Schaub y est resté pour menager les affaires de S. M. Britannique.

Le Duc Dostun-Tallard, qui étoit allé à Rome avec le Cardinal de Rohan, en est revenu,

de même que le Gardinal de Bissy.

X. Le Roi, S. A. R. Mr. le Duc Regent, & le Duc Bourbon se sont engagés de faire toute la depense des Bals qui se donneront pendant le Carnaval, & on ne va rien épargner, pour que ces Spectacles & ces Assemblées soient des plus brillantes. Le 29. on fit dans la grande Salle au vieux Louvre, où se tient ordinairement l'Assemblée de l'Academie Royale des Sciences. la repetition du nouveau Ballet des quatrea Elemens, & le 5. Decembre on en donna pour la première sois une representation en presence du Roi & de toute la Cour. Le nouvel livêque de Châlons a pris Séance dans la grande Chambre du Parlement, comme Comte & Pair de France

Dépare de Mr. Suttem

Representetion d'un nouveau Balleta

32

les Princes du Sang & la plûpart des Ducs & Pairs se sont trouvés à cette Ceremonie.

Publication du Jubilé. XI. Le 30. on annonça dans toute les Eglisses de cette Capitale l'ouverture du Jubilé universel pour le 14. Decembre, & la Bulle sulle aux Prônes des Paroisses avec un Mandement du Cardinal de Noailles. Le Prince de Rohan est parti pour aller à Bayonne recevoir l'Infante; & l'Abbé Passerini Camerier du Pape, qui a aporté la Calotte au Cardinal du Bois, est retourné à Rome, où l'on dit que l'Abbé de Rohan va prendre les Ordres de Prêtrise, aspirant à l'Archevêché de Rheims.

Audiences aux Ambafsadeurs

XII. Le Roi & S. A. R. Mr. le Duc Regent donnerent le premier Decembre Audience publique au nouvel Envoyé Extraordinaire de Portugal, & le 2. Mr. Hop Ambassadeur des Etats Generaux presenta de la part de L. H. P. à S. Maj. des Lettres de sélicitation sur son sur la Mariage; ce Ministre en delivra aussi à Mr. le Duc Regent sur celui de Mademoiselle de Montpensier avec le Prince des Asturies; Le Baron de Bentrieder Ministre de l'Empereur a de frequentes Conferances avec ce Prince & le Cardinal du Bois, qui roulent, dit-on, sur la Succession des Etats de Parme & de Toscane.

Le fameux chef des voleurs Cartouche a été roué vif à la place de Greve, en vertu d'un Atrêt de la Tournelle, après avoir declaré ses complices, qu'il avoit eu la constance déparguer à la Question, & avoiié des crimes énormes. La plûpart ont déja été arrêtés & même exécutés; on n'est pas pour cela plus en sureté dans cette Capitale qui est toujours remplie de voleurs; les vois & les meurtres continuent de saire aussi communément qu'auparavant.

XIII.

des Princes &c. Janvier 1722 XIII. Le 3. Novembre la Sorbonne se rasfembla n'ayant pû le faire le premier, à cause

de la Fête de Tous les Saints; & sur ce que plusieurs Docteurs se préparoient à faire au Roi de très - humbles Remontrances sur l'intrusion de Mr. de Romigni au Rectorat, & de son On-

cle au Decanat, on y fit lecture d'une Lettre de Cachet, par laquelle il leur étoit très-expres-

sément défendu de faire aucunes remontrances:

à quoi plusieurs Docteurs répondirent, « que la » Faculté en nommant des Députés pour faire

53 des representations aux Roi, n'avoient pas ciù

p rien faire de contraire au respect dû à S. M.,

mais s'étoit flattée, qu'ayant été prévenue par 33 des faux raports & des calomnies, elle ne

» trouveroit pas mauvais que la Faculté lui

• fit connoître la pureté de ses intentions & sa so soumission; cependant puis que l'on ne

» vouloit pas écouter les Députés, ils étoient

o d'avis de se soumettre, mais qu'ils esperoient 23 que S. M. ne trouveroit pas mauvais que la

53 Faculté fit des vœux, pour qu'Elle fut mieux

a informée.

XIV. Il paroît une Lettre adressée au Pape par sept Evêques de France, qui sont ceux de 7. Evêques Pamiers, de Senez, de Montpellier, de Boulogne, d'Auxere, de Mâcon, & de l'ancien Evêque de Tournay, écrite en Latin & en François en deux colomnes, par laquelle ces Prélats tâchent d'é, mouvoir le Pape à remedier aux maux de l'Eglise, par raport à la Constitution Unigenitus, La Lettre de l'Empereur au Cardinal d'Althan, dont nous avons fair mention dans ce Journal, se repand aussi dans le public, on assure même que le Cardinal de Noailles l'a presentée à Son Altesse Royale, qui de sa part paroit dans la re-D 3 folution

Constitue: tion.

Lettre de au Pape.

La Clef du Cabinet

folution de mettre une fois sin à toutes ces disputes, & aux brouilleries que la Bulle cause dans
le Royaume. Il s'est déja tenu quesques Conseils
à ce sujet, & la Cour ne voit pas sans chagrin;
que tout ce qu'elle a fait jusqu'ici, pour imposer silence sur cette matiere, n'a abouti qu'à aigrir de plus en plus les esprits. Les Curés de
la Ville de Paris, s'étans depuis peu rendus chez
le Cardinal de Noailles, lui communiquerent un
nouvel Ecrit, dont on a déja débité plus de 1 5000
exemplaires, sous le tître, d'Instruction familiere
dresse en forme de Cathechisme, réimprimée par
ordre de l'Evêque d'Amiens. A Amien 1711.

Peste.

XV. La Viste de Marseille est entierement desinfectée, on y a remercié Dieu par des prieres publiques de cette signalée saveur, & suivant l'Acte déclaratoire de l'état de la santé de cette Ville, on y a commencé pour plus grande précaution une seconde quarantaine, asin d'achever de la purisier entierement. A Aix, Arles & Toulon, la santé s'affermit de jour en jour, & il n'y a plus en Provence que deux ou trois Bourgs & Villages, où la maladie se fait encore sentir, mais soiblement Voici la derniere Declaration qui a été faite par les Officiers & Magistrats de Toulon à ce sujet, elle est du J. Novembre.

Que depuis le 18. Août il n'ya eu ni motts ni malades de la maladie contagicule à Toulons que dans toute létendué de son Territoire il n'ya eu depuis le 7. Septembre d'autre malade que le Sr. Bonnegrace, au quartier des Routes, qui y mourut le 8. au soir; que la Ville a été par 3. sois desinsectée par les parsums & pat le seu, avec toute l'attention possible. Que le 18. Octobre après 60 jours de santé, ou des Princes &c. Janvier 1722. 55
9 y a commencé une derniere quarantaine, qui
55 finira le 27. Novembre, & que les lieux cir95 convoisins, qui ont l'entrée dans Toulon, sont
95 aussi fains & parfaitement desinsectés, les Con96 suls ayans déclarés par sermens qu'ils n'avoient
95 euni motts ni malades depuis le 10. Août, &c.

XVI. Suivant les derniers Memoires communiqués à Paris par le Cardinal du Bois aux Ministres Etrangers, il n'en est pas de même dans le Comtat d'Avignon, le Gevaudan, & les Cevenes, où ce mal s'est communiqué. Il semble qu'il n'ait quitté la Provence, où il n'a pas voulu épuiser tout son venin, que pour en insecter tant mieux les Provinces voisines, & s'étendre également sur chacune.

En Provence du 12. Novembre, Basse & Roque-brusane sont les seuls endroits encore infectés, & il n'y a presque plus de malades. Tous les lieux situés en deça du Verdon, sont entiere-

ment delivrés.

A Avignon du 8. il n'y a ni ordre ni Police dans cette Ville, aussi la maladie y fait-elle beaucoup de desordre; jusques là elle n'avoit attaqué
que le bas peuple, mais pour lors il y avoit 1000.
malades de dissinction. Les Chirusgiens, Medecins, Oeconomes, Confesseurs, sont tous morts,
excepté deux Dominicains venus d'Arles. Le
mal s'est communiqué à Caumone, après avoit
ravagé toute la Campagne.

A Orange du 20. Octobre: Il n'y a eu aucun malade depuis 8. jours. On jouit d'une bonne

santé dans le Dauphiné & le Vivarets.

Du Gevandan du 14. La Ville de Mende & les environs sont toujours fort maltrairés. Le mal s'est communiqué à Montfrand & Bargeae, & Chambon est tout-à-sait desette. On va purifier

Etat de la maladie. net Marvejols où il y a 600. convalescens. Il n'y a plus de malades à la Canourgue, & à Banastac, mais Genovillac & St. Genaix sont très-mal.

A zlais dans les Cevenes du 11. Il y a 42, Maisons infectés, & le mal y augmente. Le haut Gevaudan se rétablit, mais le bas est en mauvais état.

Les dernieres Lettres du bas Languedoc portent que le mal s'étoit étendu jusqu'au Pont St. Esprit & Argentieres, & que les Etats de Languedoc se tiendront cette année à rezenss. Dieu

Esprit & Argentieres, & que les Etats de Languedoc settendront cette année à rezenas. Dieu veuille que cette nouvelle ne se consisteme pass Qu'on remarquoit que cette maladie augmentoit au Croissant, & diminuoit au décours de la Lune.

Finances.

XVII. Le Reglement des Finances si long-tems attendu, est ensin sur le point de paroître, & cette grande assaire où tant de gens se trouvent envelopez, va être terminée; de dire que ce soit à la satisfaction de tous le monde, ce seroit mentir; mais de quelle maniere que ce soit, elle est trop interessante & trop curieuse pour ne pas en faire part.

Le 28. au soir il y eut Conseil de Regence, où Mr. le Controleur General sit son raport. Il representa qu'il y avoir de net pour 2400. milions d'effets reçus au Visa, tant en rentes viageres, rentes sur l'Hôtel de Ville, rentes Provinciales, Billets de Banque, Recepissez &c. (non compris ceux qui ont été rejettés & suprimés tout-à-sait à la pêtte des porteurs, montans à près de mile millions,) que son avis étoit que le Ros demeurât caution pour un capital de 1600. millions, pour lequel on crééroit 40. milions de rentes perpetuelles, & que le surplus montant à 800. millions, outre les mile milions ci-dessissantes.

des Rrinces &c. Janvier 1722 57 fussent encore suprimés par la réduction que l'on feroit dans les differentes Classes, aux uns d'un cinquieme & à d'autres de deux & de trois, ce qui fut generalement approuvé, & en mêmetems on produisit le plan divisé en cinq colonnes, où ces differentes reductions étoient matquées, de même que les effets qui doivent les suporter. Ainsi l'Etat sans débourser un sol en principal, va acquiter ce nombre infini de Billets. montant à trois milliars, & près de 400, milions, en nouvelles rentes sur l'Hôtel de Ville, qui ne produiront que deux & demi pour cent. De plus il est à remarquer qu'outre cette diminution de plus de moitié dont le Roi profite, & la reduction des rentes de quatre à deux & demi, S. M. profite encore des effets qui n'ont point été pottés au Visa, & qui demeurent éteints & perdus pour ceux qui les ont gardés. Le Lecteur en jugera par le Bilan ci-après des effets qui ont été presentés au Visa, & qui comme nous l'avons déja die, demeurent réduits à 1600. milions.

| Bilan des Effets presentés   | au VIII.     |
|--|--------------|
| Rentes perpetuelles  | - 867668185. |
| Rentes provinciales  | 32499275.    |
| Viageres   | 84267283.    |
| Viageres sur la Compagnie  | 86364600.    |
| Billers de Banque  |              |
| Comptes en Banque  | - 253938300. |
| Actions interessées  | - 820254100. |
| Actions rentietes  | 60423172.    |
| Effets visés dans les Provinces.   | 828687722.   |
| Total des Effets portés au Visa.   | 3317920646   |
| the state of the s |              |

réduits à

1600000000

Benefice pour le Roi.

1717920646

Le Reglement & les Arrêts qui doivent être rendus en consequence, n'ont pas encore été publiés; si-tôt qu'il paroîtront, on en sera part; mais comme ce projet étoit resolu, on a crû devoir l'annoncer.

XVIII. Lorraine. Quelque délabrée que fut la Banque de Lorraine, comme nous le dîmes le mnis dernier, ses effets n'ont pas eu un sort aussi triste qu'en France, & la tendre bonté de S. A. R. pour ses Sujets, y a pourvû. Pour rassurer donc en quelque saçon les esprits des actionnaires allarmés par la mauvaise administration des premiers. Directeurs, & la dissipation des deniers, ce genereux Prince vient de les revoquer, & rendre une Declaration en saveur de cette Banque, verissée le 13. Novembre, dont voici la substance.

Declaration de S. A. R. de Lorraine en fa veur de la Banque.

1. Que le nombre des actions de la Compagnie demeurera réduit à 4813. Actions de 325. livres l'une; faisant un fond de quinze cens soixante-quatre mille deux cens vingt-cinq livres.

2. Que chaque Actionnaire porteur de 40. Actions aura voix déliberative dans les Assemblées generales.

3. Que les Actionnaires qui ont donné des Billets ou déposé des Primes dans la Caisse, pour valeur des payemens qu'ils auroient dû faire jusqu'au 31. Juillet, seront tenus de les réaliser en argent au couts du jour des payemens, & ce jusqu'au premier Fevrier exclusivement, & faute

d'y satisfaire demeureront déchus de tous droits

4

des Princes &c. Janvier 1722. 59 à eux acquis par les Primes dont ils auroiene

commencé le payement effectif.

4. Que le remplacement des fonds sorti de la Caisse sçavoir 614000 livres, pour achats des grains que S. A. R. avoit estimé mettre en provision, pour assurer l'abondance, & 150000 livres employés à son prosit, sera fait annuellement par son Tresorier General, à raison de 100000 chaque sois, avec les interêts à dix pour cent de la premiere Somme, & cinq pour la seconde.

5. Et pour donner à la Compagnie des marques plus sénsibles de sa protection, elle lui abandonne la Ferme du Contrôle des Actes, les Postes & Messageries de ses Etats &c. qui raportent 120000. livres, pour en jouir pen-

dant dix ans sans en rien rendre.

6. Les Commissaires & Directeurs ci - devant nommés pour la regie, sont revoqués, & le Sr. Barbara Conseiller d'Atat, établi à leur place pour seul & unique Commissaire.

Dans une Assemblée qui se tint le 25. indiquée par cette Declaration, les Actionnaires choifirent de leur part les Sts. Gelbait & Fromenteau pour conjointement en faire la regie. Les anciens Directeurs seront obligés de rendre compte pardevant 1. Conseillers d'Etat nommés à cet effet. & on espere que cette Compagnie ayant à la tête de ses assaires des gens de probité, reprendra vigueur.

XIX. La rentrée du Parlement se fit le 13. à Nancy. & la ceremonie en sut des plus auguste. Mr. le Prince de Lixin comme Conseiller d'honnenr y prit Séance pour la première sois, de même que Mrs. de Craon & de Gerbevillers La Cles du Cabinet

60 lers. Mr. de Viray Avocat General y prononca un Discours fort éloquent sur l'Emulation, qui eu l'aplaudissement de toute l'Assemblée, qui étoit fort nombreuse. Mr. Mathieu de Moulon nouveau Procureur General se fit recevoir ce jour-là, ce que Mr. Bourcier premier Président a differé pour une autre occasion.

XX. On s'attendoit que S. A. R. viendroit passer l'hiver à Nancy, comme les années précedentes, mais on assure qu'elle restera à Luneville; ce Prince a donné place à Mr. Bourcier de Montureux, ci-devant Avocat General, parmi

ses Maitres de Requêtes.

## ARTICLE

Contenant ce qui s'est passé de considérable en ALLEMAGNE & TURQUIE depuis le mois dernier.

I. T Urquie. On mande de Constantinople les nouvelles suivantes.

Retour de Celeby Mehemet à Constantinople.

22 Que le 28. Septembre il arriva devant cette 20 Ville deux Vaisseaux de guerre François commandés par le Chevalier de Chamilly, ayant a bord Celeby Mehemet Effendy, qui a été à » la Cour de France en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire du Grand Seigneur; qu'aussiso tôt qu'on eut apris son arrivée, la Maison du » nouveau Capitan Bacha alla le recevoir avec » une Barque, & le conduisir auprès du Grand » Visir, auguel il ne put assez exalter la magni-50 fique réception & le bontraitement qu'on lui 20 avoit fait en cette Cour; que quelques jours » après le Marquis de Bonac Ambassadeur de ⇒ France

des Princes &c. Janvier 1722. 61 5 France ayant eu Audience publique de ce Visir. 33 lui presenta le Chevalier de Chamilly & tous so les Officiers de ces deux Vaisseaux, auquel 5 ce Ministre fit un très favorable accüeil 3 qu'avant fait placer ledit Chevalier à côté de so l'Ambassadeur; sur une Chaise sans dossier; so il leur fit servir une collation à la maniere du 50 Pais, confistant en Cassé, Sorbec, Confitu-5 res, &c: Qu'après l'Audience ce Ministre avoit fait présent à l'Ambassadeur d'un Cheval très-55 richement harnaché, & d'une veste de Camelot doublée d'ermines; au Chevalier de so Chamilly & aux Officiers de sa suite d'un Suro tout de Camelot à chacun, & qu'il avoitenso voyé aux équipages des 2. Vaisseaux François 5 3. Boeuf & 20. Moutons, &c.

II. Sur la fin du même mois les 12. Galeres, qui étoient allées dans les Isles de l'Archipel lever le Tribut annuel, revintent devant cette Capitale; l'argent & les esfets qu'elles avoient à bord furent aussi-tôt débarqués, en présence du Sultan & du premier Visir, qui s'étoient rendus devant l'Arsenal sur un des plus gros Vaisfeaux de Guerre de S. H. qui étoit à l'ancre. L'Envoyé Extraordinaire du Czar eut le 29. Octobre son Audience de Congé du Grand Seigneur, auquel il presenta le nouveau Résident qui doit rester en cette Cour.

III. Le differend qui étoit entre la Porte & la Republique de Venise, dont nous parlâmes le mois dernier, au sujet d'un Corsaires de Duleigno, brulé par les Venitiens, sut terminé le 28, Octobre au matin par l'entremise du Ministre de l'Empereur, & aux conditions suivantes. 39 1. Que 39 l'Ambassadeur de cette Republique s'engage de 29 faite remettre enliberté 200. Esclaves Tures.

Differend avec les Venitiens terminez. » & de les livrer ici. 2. Que pour réparation de so ce qui s'est passé contre la Paix de Passarowits, à il procurera des recompenses & des presens aux Ministres du Grand Seigneur. 3. Qu'il dés livrera austi à Sa Hautesse une Lettre d'excu-2) ses, de la part du Doge. 4. Qu'il fera donner aux Proprietaires du Corfaire brule & so aux Parens de ceux qui ont été tués, 1,000. Risdalles, pour leur entiere dédommagement. IV. Vienne. La disgrace du Résident du Roi de Prusse à Vienne, dont nous simes mention dans notre Journal de Novembre dérnier. ne s'est pas bornée à ne plus parostre à la On mande que Sa Majesté Prussienne ayant écrit au commencement d'Octobre une longue Lettre à ce sujet à l'Empereur, & M. I. a fait ordonner à ce Ministre de sortit dans 24. heures de cette Capitale, & dans huit jours au plus tard de ses Etats, ce qui a été exécuté. On apprendra par cet ordre, dont voici la traduction, les motifs qui ont porté la Cour Imperiale à prendre cetre résolution.

Ordre de la Cour Imperiale au Réfident de Prusse. DE la part de S. M. I. Charles VI. noité très-Clement Seigneurs, à Conrad Kannegieter, Conseiller Aulique & Résident du Roi de Prusse, Electeur de Brandebourg, à sa Cour Impériale. Comme S. M. I. à appris avec un très grand déplaisir, que ledit Résident sest comporté depuis quelque tems d'une maniere indécente, non seulement contre S. M. même, & contre son Conseiller d'Etat & Vice Chancelier de l'Empire, le Sr. Comte de Schonborn, & contre sa Charge, & contre les autres Ministres de Sadite Majesté, mais aussi qu'il a fait la lecture d une prétendue Lettre de son Roi & Electeur, conque en des termes très-des-

des Princes &c. Janvier 1722 despectueux & sensibles à la Majesté Impériale & à ses Rescrits , & contenant une censure intolerable des Ministres Imperiaux en de leurs actions. quoique S. M. I. foit leur unique Seigneur & Maitre, & qu'il a d'ailleurs, nonobstant plusieurs avertissemens, poußé la chose si loin, par raport aux Constitutions de l'Empire, que cette témérité aussi indue que hardi, n'ayant pû long tems être laissée impunie à un Serviteur d'un Membre de l'Empire, on a autant qu'extorqué de la bonte & patience ordinaire de S. M. I. de lui défendre l'acces à la Cour & aupres des Ministres Imperiaux, 79 de dépêcher un Courier au Résident Imperial à Berlin Vossius, avec ordre de representer ce procedé avec tous ces circonstances à ce Roi of Electeur, & de demander pour ce la due (atisfaction; mais qu'au lieu Elle a encore du apprendre à son plus grand déplaisir, que contre l'attention, la veneration & le respect qu'on doit à S. M. I. son Suprême Seigneur & Juge Souverain, & même contre l'usage, le Droit des Gens, & le devoir d'un Feudataire, avant l'arrivée du Courier Imperial, & sans attendre les Raisons de S. M. I. on a défendis dans une Residence Electorale au milieu de l'Empire, & ne traitant que des Affaires de l'Empire, la Cour & l'accès auprès des Ministres, au Conseiller & Résident Imperial Vossius, sans l'avoir merité, & sans avoir voulu apprendre, ni de lui, ni d'aucune autre Personne qu'il avoit substitué, ni du Courier Imperial, la demande de Sadite Majesté.

A ces Causes, S. M. I. en consideration de toutes ces circonstances peu ordinaires d'un Eleéteur & Membre de l'Empire, qui a reçû tant des bienfaits & tant d'Expectatives, & dun procedé quasi inouides Etats, Vassaux & Sujets de

de l'Empire, à resolu de ne plus souffrir plus longtems ici ledit Kannegietter, c'est pourquoi elle lui ordonne finalement & très-ferieusement par celui - ci , qu'après avoir reçû ce Decret Imperial Aulique, avec le Passeport & Saufconduit y joint, il sortira dans 24, heures de la Cour Imperiale, en de la Residence Imperiale de Vienne en de ses Fauxbourgs, & dans sept ou huit jours tout au plus des Pais Hereditaires, & retournera bour sa sûreté par le Royaume de Boheme, dans l'Electorat de Brandebourg; mais si au contraire il s'arrête au delà des heures en jours prescrits, il sera déchu du Passeport & Saufconduit à lui ac. cordé, en il sera conduit par force hors desdits Pais, avec les siens. Selon quoi il a à se regler & éviter l'ulterieure disgrace & ressentiment de S. M. I. & de l'Empire.

Signé

FRIDERIC CHARLES

Per Imperatorem Vienna die 21. Octobris 1721.

P. GEORGE DIEL.

Reformes dans les TroupesImperiales.

V. On a fait dans tous les Pays Hereditaires de l'Empereur, la reforme qui avoit été projet-tée dans les Troupes, non seulement de plusieurs. Regimens entiers, mais encore de quantité d'hommes par Compagnie. On travaille à recruter celles qui restent sur pied, & à remonter la Cavalerie, que l'ona dessein d'entretenir en bon état. On incornore pour cela les Soldats Resormés, & les Officiers sont entretenus à la suite de ces Regimens, ou remplacés dans les Emplois vacans. S. M. Imp. ayant fait attention que les frequentes sêtes qui se donnent à la Cour, occa-sionnoient de grandes dépenses à la Noblesse, ait

des Princes &c. Janvier 1722. fait expressément défendre de paroitre pendant fix semaines, autrement qu'avec des habits ordinaires.

VI. Le premier Novembre Fête de tous les Saints, S. M. I. tint Chapelle publique au Palais, où se trouverent les Ministres Etrangers, & les Chevaliers de la Toison d'or, revêtus du grand Collier de l'Ordre. Le 4. il y eut fête à la Cour à l'occasion de celle de St. Charles, dont l'Empereur porte le nom, & L. M. allerent en ceremonie à l'Eglise de St. Michel, où les Reliques de ce Saint sont déposées, faire leurs devotions; au retour elles dinerent en public, & le soir on recita au Palais une pièce de Musique intitulée Ormisda, après quoi toute la Famille Imperiale soupa chez l'Imperatrice Regnante. La grossesse

de cette Princesse ne se confirme pas.

VII. Le Ministre du Duc de Lorraine est allé prendre possession de la Principauté de Teschen, dont l'Empereur a donné l'investiture à ce Prince, en équivalent pour le Marquisat de Montferrat, avec une somme d'argent que S. M. Imp. s'oblige de lui payer tous les ans. S. A. R. Colieire encore la cession de la Principauté de Gloghau, afin de pouvoir faire subsister honorable ment un des Princes ses fils qu'il a dessein d'envover faire sa residence en Silesie. Mr. Lanzinski Résident du Czar, a donné une sête magnissque qui a duré trois jours, en réjouissance de la conclusion de la Paix avec la Suede. Ce Ministre pendant ce tems-là, a regalé plus de 300, personnes de distinction, & a fait distribuer au peuple pour plus de 12000. florins de monnoye. Il y a eu à son Hôtel concert de Musique, illumimations, feux d'artifice, & Bal pendant les trois foirs

Fête de l'Empereur

Fête donnée par le Résident du CZATa

La Clef du Cabinet

Ouverture des Etats d'Autriche. 66

VIII. Le 16. l'Empereur donna Audience & tous ceux qui la demandoient, & l'ouverture de l'Assemblée des Etats de la Basse Autriche se sit le 18. avec les ceremonies accoutumées. Après la Messe qui fut chantée en Musique dans la Chapelle Imperiale, S. M. I. & les Etats passerent dans la grande Salle des Chevaliers, où l'Empereur s'étant assis sur son Trône, le Comte de Zinzendorf Grand Chancelier de la Cour leur sit la proposition ordinaire, par une très-belle Harangue, qui roula sur la situation presente des affaires. Sa Maj. l'appuya par un Discouts trèscourt, auguel le Comte de Harach Grand Marechal de la Basse Autriche repondit en termes très-respectueux, & pleins de reconnoissance; S. M. ayant demandé cette année cent mile florins moins que l'année derniere. On dit que la Compagnie d'Orient établie à Vienne, offre d'avancer deux millions, pour faciliter le Commerce par eau avec la Republique de Venise.

IX. On prepare les matieres qui doivent être mises sur le tapis dans la Diette generale des Etats de Hongrie, dont la principale regarde la succession de ce Royaume, au désaut d'Héritiers mâles, aux femelles. Le démêlé du Prince de Wittemberg Gouverneur de Belgrade, avec Mr. de Rosenberg Président du Conseil des Finances, s'est renouvellé, & il y apparence que ces deux Seigneurs auront peine à vivre desormais en bonne intelligence. On assure que S. M. Imp. a fait entendre qu'elle avoir dessein de notifier à la Diette generale de l'Empire, ce qui s'est passé depuis peu avec le Résident de Prusse; cependant que que se pussances protestantes, & entr'autres le Roi d'Angleterre, ont offert leur médiation, afin d'arrêge les suives de ceure affaire.

afin d'arrêter les suites de cette affaire.

X

des Princes &c. Janvier 1722 X. La Cour parut le 19. en magnifique gala à l'occasion de la Fête de Ste. Elisabeth, dont l'Imperatrice Regnante porte le nom. S. M. fut ce jour-là complimentée par toute la Famille Imperiale, les Ministres & la Noblesse. Le soit on representa au Palais une nouvelle pièce de Poche en mufique intitulée Giudicio del Enone, & L. Maj. souperent ensuite chez l'Imperatrice Douairiere Amelie. Le lendemain veille de la Fête de la Vierge, l'Empereur entendit les premieres Vêpres dans l'Eglise de Nôtre - Dame del Scala, où le 21. Elle tint Chapelle publique accompagnée des Chevaliers de la Toison d'or. Le 24. L. M. Regnantes & la Famille Imperiale assisterent avec l'Ambassadeur de Venise, & le Marquis Bartolomei Envoyé du Grand Duc, à un service solemnel qui se sit dans l'Eglise des Grands Augustins, pour le repos de l'ame de la Grande Duchesse de Toscane. Le Mausolée qui étoit dressé au milieu de l'Eglise étoit illuminé d'une infinité de Flambeaux & Bougies, & orné des Armes de Medicis, de Statues, de décorations, de dévises &c. Mr. Bruyninx Envoyé des Etats Generaux, est revenu d'Hollande, où il étoit allé faire un tour.

## ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus consirable dans les Etats du NORD depuis le mois dernier.

I. C. Uede, Le 25. Octobre le jeune Comte de Liliensted aporta la Ratification échangée du Traité de Paix entre le Czir & la Suede; & E z le le lendemain les Plenipotentiaires Suedois res vintent de Newstad à Stockholm. Le même jour la Paix fut publiée dans cette Capitale par un Heraut d'Armes au bruit des Trompettes & des Timballes, & on a fixé au 15. Decembre un jour solemnel de jeunes & de prieres, pour remercier Dieu de cet heureux évenement.

II. Le Roi, qui étoit allé à la Campagne prendre le divertissement de la chasse, en revint le 7. Novembre. Le jeune Comte de Liliensted a été renvoyé à Petersbourg, avec des dépêches, que l'on dit être de consequence, & la Fregate qui l'a conduit dans cette Ville a ramené environ 150. Prisonniers Suedois, parmi lesquels se sont trouvés la fille du Senateur Comte de Horn, & le Contre - Amiral Ehrenschiold; le Czar a fait present à ce dernier de son portrait enrichi de diamans, & à sa recommandation S. M. Suedoise l'a élevé à la Dignité d'Amiral. Le fils du Brigadier Croonstrom a été fait Gentilshomme de la Chambre du Roi, & Mr. Cedernkrans, nommé pour aller auprès du Czar en qualité d'Envoyé Extraordinaire de S. M. Comme ce Monarque doit retourner incefsanment à Moscow, & que l'on prévoit que ce Ministre ne pourroit arriver avant son départ, il ne se rendra en cette Cour qu'au Printems prochain. Mr. Knipererona y sera austi envoyé en qualité de Commissaire.

III. Le Comte Duker, qui a conduit les Troupes Suedoises en Finlande, a fait raport dans un Conseil, que tint le Roi le 22. de leur débarquement & de l'évacuation qu'en ont fait les Moscovites. S. M. pour dédommager les Habitans de cette Province & de l'ancienne Sue-

des Princes &c. Janvier 1722. 49 de des pertes qu'ils ont souffert pendant la derniere Guerre, leur a accordé une exemption de tous Droits pendant trois ans La Reforme des Troupes est déja faite dans ce Royaume; on n'y garde que 40000, hommes sur pied, outre les Officiers, & on se prépare à embarquer incessanment les ptisonniers Moscovites, qui sont en Suede au nombre d'environ 1700, pour être

transportés dans leurs Païs.

IV. Petersbourg. Le 2. Novembre on celebra à Petersbourg un jour solemnel de jeune & d'actions de graces pour la conclusion de la Paix avec la Suede; ce qui a été suivi pendant plusieurs jours de Fêtes, de Festins, de Bals, de Mascarades, d'Illuminations, &c. où ont paru la magnificence & le bon goût de S. M. & de la Cour. Tous les Ministres qui sont chez les Princes Etrangers ont reçu ordre d'en faire de même, ce qui a été executé dans toutes les Cours. Mr. de Campredon Ministre de France est revenuen cette Ville, où il a eu Audience du Czar, avec le Baron de Stromfeld, & l'Adjudant General Siguer: mais on ignore encore ce qui occasionne le retour de ce Ministre; si les Négociations regardent la France ou la Suede.

V. Il est certain que le Czar a resolu de retourmer incessanment à Moscow, où il n'y a pas d'aparence que le Duc d'Holftein suive ce Prince: on croit plûtot qu'il retournera dans ses Etats. S. M. a figné un ordre, par lequel il est trèsexpressément enjoint de transporter à Petersbourg le principal Commerce d'Archangel, pour la commodité des Nations étrangeres. Le 16. il y eut une violente Tempête, qui fit enfler les eaux si extraordinairement, qu'une partie de la Ville en fut inondée. La perte causée E 3

70 La Clef du Cabinet
par ce débordement est considerable, l'eau ayant
pénétré dans les Caves & Magazins, & gâté
beaucoup de Marchandises.

# ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'est passé de plus consirable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAIS-BAS depuis le mois dernier.

I. L. Ondres. Voici les Harangues que le Roi fit le 28. Octobre à l'ouverture du Parlement, & qui ne pûrent trouver place dans le Journal dernier; avec les Adresse des deux Chambres, & les Reponses de S. M.

## MYLORDS ET MESSIEURS,

Harangues du Roi à l'ouverture du Parlement. E N nous separant la derniere fois, je vous informai que j'avois renouvellé tous nos Traités de Commerce avec l'Espagne. Depuis ce tems-là, la par la conclusion d'un Traité entre le Czar & le Roi de Suede, & par celui que j'ai fait avec les Môres, un grand nombre de mes Sujets sont délivrés de l'Esclavage, & ceux qui trasiquent dans cette partie du monde, sont à l'avenir à couvert de cette affreuse calamité.

Dans cette situation des affaires, Nous nous manquerions extrêmement à nous-mêmes, si nous négligions de proster de l'occasion favorable que cette tranquilité generale nous presente d'étendre nôtre Commerce, qui est la principale source des richesses de la grandeur de cette Nation. Il est évident

des Princes & C. Janvier 1722. 71
que rien ne sauroit plus contribuer à un si grand
bien, que de faciliter la sortie de nos Manusattures, & l'entrée des Marchandises étrangeres, dont
on se sert dans nos fabriques: par là nous serons
le Commerce avec prosit, nous augmenterons nôtre
Navigation, & nous employerons un plus grand
nombre de nos indigens.

C'est pourquoi, Messieurs de la Chambre des Communes, je vous recommande de considerer comment on pourra retrancher les Droits établis sur ces Marchandises, és les remplacer, sans violer la foi publique, ou sans mettre de nouvelles charges sur mon peuple. Jeme statte, qu'après y avoir bien fait attention, on conviendra que le provenu de ces Droits, comparé aux grands avantages que leur suppression apportera à ce Royaume, est si médiocre, que cette affaire ne soussirier aux cune dissiculté.

Les moyens de nous procurer les choses necessaires pour l'équipement de nos Vaisseaux, de la maniere la plus aisée & la moins precaire, semblent bien mériter les soins en l'attention du Parlement. Nos Colonies en Amerique abondent naturellement de ces sortes de Denrées, qui sont la partie essentielle de nôtre Commerce & de nos Forces Maritimes: & si, en encourageant les Habitans de ces Colonies, nous en pouvions tirer ce que nous sommes obligés d'acheter & de faire venir des Païs Etrangers, non seulement cela contribueroit beaucoup à augmenter les richesses, l'influence & la puissance de cette Nation; mais aussi, en nous servant de nos Colonies à des usages si utiles & si avantageux, on les détourneroit de la pensée d'établir des Manufactures qui donnent visiblement atteinte à celles de la Grande Bretagne. McfMessieurs de la Chambre des Communes.

E me sera une très-grande satisfaction, si en levant les Subsides pour cette année, on peut faire en sorte que mon peuple recoive quelque prompt soulagement de la situation presente des affaires du dehors. Jai ordonné qu'on vous remette les états des dépenses necessaires pour l'année prochaine, & un compte des dettes de la Marine. Fous ne sauriez ignorer les mauvaises suites d'une si grosse dette, pour l'acquitement de laquelle on n'a point encore établi de fond; & que pendant que les Billets du Bureau de la Marine & de l'Avitaillement (ont à un grand Escompte, non seulement cela affecte le Crédit public & les autres Papiers, mais augmente aussi de beaucoup les dettes annuelles. Ainsi il seroit à souhaiter que vous puissiez trouver les moyens d'acquitter cette partie des dettes Nationales, qui est la plus onereuse & la plus embarassante; ég dêtre par là en état de soulager vôtre Patrie, des Taxes qu'elle a été obligée de payer par une necessité absoluë.

## MYLORDS ET MESSIEURS,

A mijere & la désolation inexprimable qui regnent depuis quelque tems dans quelques Parties de l'Europe, nous avertissent suffisanment d'user de toute sortes de précautions, pour empêcher que la contagion ne se glisse parmi nous; ou en cas que ces Royaumes sus affligés de cette fatale calamité, d'être en état, avec la Benedition du Ciel, d'en arrêter les progrès. Et comme toutes sortes de précautions servient absolument vaines & inutiles, si l'onne suprimoit d'abord la pratique abominable de faire entrer des Marchandises claudestinement & en fraudant la Doüane.

des Princes &c. Janvier 1722. 73 je vous recommande très instanment de pourvoire avant toute choses, à la conservation de tant de milliers de personnes.

Comme les affaires que je viens d'indiquer interessent immédiatement tout le Royaume, je ne doute pas que vous ne déliberiez la-dessus avec la modération, l'unanimité, & la promptitude que la necessité & l'importance de la chose requierent.

II. Les Communes étans retournées à leur Chambre, & l'Orateur ayant fait raport de la Harangue du Roi, il fut resolu d'une voix unanime de presenter une Adresse à S. M. pour la remercier, &c. Les Seigneurs ayant resolu la même chose, presenterent une Adresse au Roi le 31. contenant ce qui suit.

#### TRE'S-GRACIEUX SOUVERAIN.

Ous les très-humbles & très-fideles Sujets de V. M. les Seigneurs Ecclésiastiques & Seculiers assemblés en Parlement, prenons la liberté de remercier très-humblement V. M. de sa gracieuse Haranque, prononcée sur le Trône, & de la grande compassion que vous avez fait paroître en faveur de ceux de vos Sujets qui ont eu le malheur de tomber entre les mains des Môres. Nous félicitons en même tems V. M. du succès de vos soins pour le rétablissement de la tranquilité dans toute l'Europe : Et nous assurons Vôtre Majesté, que comme les divers points qu'il vous a plû de nous recommander, nous sont des preuves de la plus forte affection que vous avez pour vôtre peuple, & de la tendresse avec laquelle vous vous interesses à leur bien & à leur sûreté; nous aussi de nôtre côté, délibererons avec moderation, unanimité és promptitude, sur ce qu'il vous a plû de nous com-

## La Clef du Cabinet

muniquer, & nous ferons tout ce qui dépendra de nous, pour parvenir aux grandes fins que V. M. nous a proposées en faveur du Commerce, & pour le soulagement & la sûreté de son peuple.

# Reponse de Sa Majesté.

#### MYLORDS.

E vous remercie de cette Addresse soumise & respectueuse. Le zele que vous y marqués pour ma Personne & mon Gouvernement & pour les interêts & le bonheur de mon peuple, me donne beaucoup de satisfaction.

3. Voici l'Adresse des Communes, qui ne sut presentée que le lendemain Fête de la Toussaints.

#### TRE'S-GRACIEUX SOUVERAIN.

Ous les très humbles & très fideles Sujets de V. M. les Communes de la Grande Bret. assemblées en Parlement, demandons la permission de rendre à V. M. nos sinceres remerciemens de sa très - gracieuse Harangue prononcée sur le Trône.

Nous félicitons V. M. sur le succès de son application infatigable pour rétablir la tranquillité en Europe, pour assurer nôtre Commerce par des Traités, pour délivrer un grand nombre de ses Sujets de l'ésclavage des Môres, & pour garantir les Négocians de nôtre Nation d'un pareil danger à l'avenir. Ces preuves de la bonté de V. M. nous touchent de si près, que nous ne sommes pas moins portés par les motifs de nôtre interêt, que par ceux de nôtre devoir, à reconnoître avec gratitude ces heureux effets des soins de V. M. pour son peuple.

V. M., en nous recommandant de faire usage

des Princes Esc. Janvier 1722. 75 de la presente tranquillité de l'Europe, nous donne une nouvelle preuve qu'Elle prend fort à cœur l'interêt de la Grande Bretagne, dans tous ses Conseils & dans toutes ses entreprises.

Vos Communes sont entierement convaincues, que nos pauvres ne peuvent trouver (uffisanment d'occupation, ni la balance du Commerce être conservée en nôtre faveur, tant que subsistent les Droits qui surchargent la sortie de nos Manufactures, ou qui en rendent la fabrique plus difficile & moins praticable: Et elles s'appliqueront avec diligence à considerer de quelle maniere on pourra abolir ces Droits, & les remplacer sans imposer de nouveaux fardeaux sur vôtre peuple Or (ans violer la Foi publique, ayant tout lieu d'esperer, que la circulation libre du Commerce, qui doit naturellement succeder à l'abolition de ces Impôts, contrebalancera dans peu de tems la diminution des Droits de Douane, que ce changement pourra causer presentement.

Et comme le Commerce, la Navigation, & la prosperité de cette Nation, demeurent en quelque saçon précaires, tant que nous sommes obligés de faire venir des Païs Etrangers les Provisions dont nous avons besoin pour la Marine; les sideles Communes de V. M. feront tous leurs efforts, pour mettre les Plantations d'Amerique en état de sournir cette importante branche du Commerce, & pour détourner par la nos Colonies d'établir des Manusatures, qui sont directement préjudiciables à celles d'où elles tirent leur origine.

Le tendre égard de V. M. pour ses Sujets, en souhaitant que les Subsides de cette Séance soient reglés, de maniere qu'ils puissent être les premiers à ressentir les heureux effets de la tranquillité generale qui regne au dehors, ne peut qu'exciter en

nous un desir d'y repondre dûement, en accordant avec joye of ardeur, les Subsides necessaires pour la dépense courante, & pour acquiter les dettes onereuses de la Nation.

Et nous nous trouvons engagés, par tous les liens du devoir & de l'interêt, de seconder les sages intentions de V. M. en suprimant la pratique infame es pernicieuse de l'entrée clandestine des Marchandises, qui, outre qu'elle fraude les revenus publics & décourage les honnêtes Négocians, peut dans cette conjoncture mettre en danger la santé & la vie de plusieurs milliers d'innocens Sujets de V. M.

Les divers Points qu'il a plû à V. M. de nous recommander, portent en eux-mêmes des marques évidentes du soin paternelle de V. M. pour son peuple, of sont d'une si grande consequence à la profperité en à la conservation de cette Nation, que nous serions inexcusables, si nous ne concourions pas promptement & de tout nôtre pouvoir à rendre efficaces ces gracieuses intentions de V. M., & si nous ne procedions pas à la consideration de tous les Articles, avec une moderation, unanimité & diligence, qui puissent répondre pleinement à l'attente de V. M., en déconcerter les desseins de ceux qui esperent d'autre contention parmi nous, que celle de zéle & d'affection pour la Personne Sacrée de V. M. & pour son Gouvernement.

# Reponse de Sa Majesté.

## MESSIEURS.

TE vous remercie de cette Adresse soumise & respectueuse, & des assurances que vous me donnés d'expédier avec unanimité les importantes affaires qui sont devant vous: & je me promets de vôtre zèle & de vôtre application ordinaires, que des Princes &c. Janvier 1722. 77 que mes bonnes intentions peur le bien & la prosperité de mon peuple, seront renduës essicaces.

III. Le 19. Novembre l'échange des Renonciations de l'Empereur & du Prince Regnant en Espagne, se sit dans le Bureau de Lord Carteret Secretaire d'Etat, pas Mr. Hosman Résident de S. M. I. & le Marquis de Pozzo Bueno Ambassadeur d'Espagne. Ces Ministres passerent en même-tems un Acte, postant que les Tîtres pris de part & d'autre dans ces Renonciations, ne seront d'aucune consequence, & ne seront pré-

judice ni à l'une ni à l'autre des Parties.

IV. On a eu avis que le Sr. Knigth, dont il a été tant parlé par raport à la déroute de la Compagnie du Sud, s'étoit retiré à Rome. Le Sr. Jean Law est toujours à Londres peu confideré des Grands, dont la plûpart ont resusé de recevoir sa visite. Il se sit le 29. & le 30. de violentes tempêtes, qui ont fait périr plusseurs Vaisfeaux dans ces Mers. Quelques jours auparavant celui qui portoit le Lord Belhaven aux Barbades, dont il avoit été sait Gouverneur, sit naudes, dont il avoit été sait Gouverneur, sit naudes, dont il avoit été sait Gouverneur, sit naudes, dont il avoit été sait sauverneur, sit naudes près du Lezard, ne s'étant sauve de tout l'Equipage que 3. hommes seulement, & le reste avec ce Gouverneut étant malheureusement peri.

V. Hollande. On a envoyé dans toutes les Provinces respectives un nouveau Placard, pour y être publié, beaucoup plus étendu que les précedens, touchant les précautions à prendre contre le mal contagieux: il est trop long pour trouver place ici. Le 19. les Etats d'Hollande & de Westfrise se rassemblerent pour la premiere fois depuis leur dernier ajournement, & le 29.

# La Clef du Cabinet

ils se separent jusqu'au 12. du mois de Decembre.

VI. Mr. de Chambery Secretaire de l'Ambaffade de France a notifié le Mariage du Roi avec l'Infante d'Espagne, & celui de Mademoiselle de Montpensier avec le Prince des Asturies. Voici la Lettre du Roi, qu'il a présentée à L. H. P. à ce sujet.

T Rès-chers, grands Amis, Alliés & Confede. rés. Nous sommes si persuadés que vous prenez part à tous les évenemens qui nous intetessent, que nous nous promettons que vous aprendrés avec plaisir la convention de nôtre Mariage avec nôtre Couline l'Infante d'Espagne, & la conclusion prochaine de celui de mon Cousin le Prince des Asturies avec nôtre Tante la Princesse de Montpensier, Fille du Duc d'Orleans nôtre Oncle, & nous ne doutons point aussi que yous ne soyez sensibles à la satisfaction que Nous avons de l'un & de l'autre. De nôtre côté nous vous assurerons qu'ayant pour vous une parfaite estime & une sincere bienveillance, nous serons toujours très-disposez à vous en donner des marques. Sur quoi nous prions Dieu qu'il vous ait, très-chers, grands Amis, Alliés 🔗 Confederés, en sa sainte & digne Garde. Ecrit à Paris le 2. Novembre 1721. Signé LOUIS. Et plus bas, Le Cardinal Du Bois.

VII. Le Ministre du Czar a aussi fair part à L.H.P. de la conclusion de la Paix avec la Sue-de. Le Comte de Cadogan Ambassadeur de S. M. Britannique, est retourné en Angleterre, où on a eu avis qu'il étoit heureusementarrivé; & l'Escadre de l'Amiral Sommelsdick, qui avoit

des Princes &c. Janvier 1722. 79 été envoyée vers le Détroit de Gibraltar, est rentrée dans les Ports de cet Etat. Les tempêtes ont causé beaucoup de dommage, & fait périr & échouer plusieurs Vaisseaux.

## ARTICLE VIIL

Contenant la Naissance, Mariages & Morts, des Princes & autres Personnes illustres depuis le mois dernier.

I. Missance. L'Epouse du Lord Drummont Comte de Melford, est accouchée d'un fils à Paris, qui a été batisé dans la Chapelle du Palais Royal, par l'Evêque de Nantes, & tenu sur les Fonds par Mr. le Duc de Chartres & Mademoiselle de Montpensier.

II. Mariages. Le 9. Novembre Mr. de Spotke Envoyé Extraordinaire du Roi de la Grande Bretagne, comme Electeur de Hannover, auprès des Etats Generaux, épousa à la Haye Mademoisel-

le de Slingerland.

Le Comte de Tchirnhaus a épousé à Vienne la Comtesse de Rapach Dame d'honneur de l'Imperatrice Regnante.

Le Comte de Ligneville Lieutenant Colonel du Regiment Imperial de Lorraine, a épousé à

Naples la Princesse de Mugnano.

III. Morts. Le 20. Octobre Dom Thomas d'Aquin, Prince de Chatillon, Viceroi de Navarre, mourut à Pampelune.

Sur la fin du mêmemois Mr. Blaife Gambara Evêque de Tolese, mourut à Benevent, âgé de 71. ans.

Dans le même tems la mort enleva à Naples

Dom:

80 La Clef du Cabinet

Dom Jacques Doria Comte de Capaccio.

Dom Joseph Solano Secretaire de l'Ambassade Imperiale à Rome, est mort dans cette Ville.

Au commencement de Novembre la jeune Princesse de Nassau Idstein mourut de la petite verole, n'ayant survecu qu'environ 3. semaines au Prince son Pere.

Le 10. le vieux Comte de Ramzau fut assassiné par deux inconnus masqués, étant à la chasse près de son Château aux environs d'Altena.

La Marquise de Roxano est morte à Naples, âgée de 78. ans.

Le 29. le Comte de Roussi Lieutenant General des Armées du Roi, Gouverneur de Bapaume, mourut à Paris d'une espece d'hydropisse, âgéde 63, ans.

Dame Marie Charlotte de Charron de Menars, Epoule du Marquis de Maisons, Président à Mortier au Parlement de Paris, moutut dans cette Ville le premier Decembre.

FIN.